

Table des matières

Introduction.....	
Préambule.....	
Table de transcription de L'Alphabet arabe.....	
Première Partie: Khéredine: Sa vie, son parcours scientifique et politique.....	
1-Les origines familiales et la période de jeunesse de Khéredine.....	
Dans l'armée.....	
2- Khéredine en mission en France.....	
3-Khéredine, Ministre de la marine et Président du Grand conseil.....	
4-Le retour de Khéredine à la scène politique et le poste de premier ministre qu'il occupa.....	
5-Khéredine, premier minister.....	
6-Adieu la Tunisie, Khéredine en Turquie.....	
Deuxième Partie: Khéredine: Penseur et Réformateur..	
1-La plus sûre direction pour connaître l'État des Nations.....	
2-La formation intellectuelle de Khéredine.....	

3-De la Prospérité de l'ancienne communauté musulmane.....	
4-Causes de la décadence des peuples musulmans...	
5-De l'essor des nations européennes.....	
6-Des réformes à promouvoir en vue de régénérer les peuples musulmans.....	
Troisième Partie: Extraits d'Ecrits de Khérédine et Anthologies.....	
1-Extraits.....	
2-Anthologies.....	
Les Œuvres de Khérédine.....	
Bibliographie.....	

Introduction

Cet ouvrage s'inscrit dans le cadre d'un ambitieux projet culturel initié et mis en œuvre par deux institutions culturelles de renommée, le Prix du Roi Fayçal à Riyad et l'Institut du Monde Arabe à Paris, représenté par la Chaire de l'Institut.

Ce projet se donne pour objectif de faire connaître auprès du grand public une centaine de chercheurs et universitaires arabes et français qui se sont distingués par leurs considérables efforts destinés à la promotion des différentes formes de dialogue constructif et interactif entre les deux rives de la Méditerranée au cours des deux derniers siècles.

Il s'agit d'un authentique hommage que nous tentons de rendre à cette communauté scientifique, aux œuvres exceptionnelles de ces médiateurs culturels, ainsi qu'à leurs vies respectives entièrement dédiées au progrès du savoir, marquant ainsi leur époque par l'innovation et perpétuant une tradition scientifique et humaniste visant notamment la compréhension mutuelle, l'entente et la coopération entre les hommes.

Le choix de soixante personnalités arabes et de quarante personnalités françaises est le fruit d'une

réflexion raisonnée et ciblée menée durant plusieurs mois par un comité scientifique commun soucieux de réunir et présenter une palette de personnalités qui soient, autant que possible, représentatives de chaque discipline et courants de pensée à travers les différentes époques.

Cette liste est loin d'être exhaustive, toutefois, une sélection s'impose malgré le risque ô combien regrettable de sacrifier quelques écrivains, qui ont sans doute le mérite de faire partie de cette pléiade, par milliers. Consolons-nous néanmoins de vous présenter cette belle constellation d'auteurs, et d'initier cette voie qui sera, nous l'espérons, empruntée et poursuivie par d'autres acteurs.

Enfin, nous exprimons notre profonde gratitude aux auteurs qui ont cru en ce cette initiative et ont participé à sa réalisation. Nos plus sincères remerciements s'adressent également au Prince Khalid Al Fayçal, Président du Prix du Roi Fayçal, et à M. Jack Lang, Président de l'Institut du Monde Arabe, pour leur soutien et suivi continus de ce projet durant toutes ses étapes.

Mojob Al Zahrani

Abdulaziz Alsebaïl

**TABLEAU DE TRANSCRIPTION DE
L'ALPHABET ARABE**

Lettres arabes	Transcription
ء	'
ب	B
ت	T
ث	ṭ
ج	Ĝ
ح	ḥ
خ	ḫ
د	D
ذ	ḍ
ر	R
ز	Z
س	S
ش	Š
ص	ṣ
ض	ḍ
ط	ṭ
ظ	ẓ
ع	c
غ	Ĝ

ف	F
ق	Q
ك	K
ل	L
م	M
ن	N
و	W
ه	H
ي	Y

VOYELLES

Lettres arabes	Transcription internationale (revue Arabica)
ـَ	A
ـِ	I
ـُ	U
ا	Â
ي	Î
و	U
ـِـي	Ay
ـِـو	Aw
ة	-a

Préambule

Si, aujourd'hui, nous nous sommes un peu familiarisés avec la figure de Khéredine Pacha, réformateur, politicien, intellectuel engagé, ainsi qu'avec son destin tragique existentiel, un autre aspect de sa personnalité reste à découvrir: il s'agit d'explorer un peu l'effet que produisit sa pensée sur la mentalité tunisienne et partout sur l'élite du monde arabo-musulman.

La Tunisie exprimait, mieux qu'aucun autre pays, sa gratitude envers Khéredine, en l'honorant. Celui-ci était d'origine mamlouk. C'était au Caucase qu'il subit un rapt et fut enlevé. Ensuite, ce fut à Istanbul qu'il fut vendu comme esclave, puis acheté, et enfin ramené par un émissaire en Tunisie, aux alentours de l'année 1839. À Tunis, il acquit une formation militaire, apprit la langue arabe et fut initié aux sciences musulmanes traditionnelles. De même, il commença à apprendre la langue française, et à s'intéresser aux contenus modernes que renfermait la culture occidentale.

De nos jours, de nombreuses rues, voire même des avenues principales de plusieurs villes tunisiennes, portent le nom de Khéredine. L'on a encore honoré un

magnifique quartier situé du côté de la région de Carthage, à la banlieue côtière au nord de Tunis, du nom de Khéredine .

En signe d'hommage rendu à ce réformateur, qui provoqua un mouvement de renaissance (qui eut parmi d'autres caractéristiques d'abandonner explicitement les valeurs médiévales), le nom de Khéredine servait d'adresse à maintes maisons de culture et de jeunesse, en signe de glorification, les rendant célèbres, et par la même, il magnifiait ce disparu dans le souvenir.

En outre, d'année en année, le nombre des collègues et des lycées augmentaient en nombre et s'amélioraient en qualité d'enseignement à contenu moderne, guidés par la lumineuse initiative prise par Khéredine lorsqu'il fonda en 1875 la première institution scolaire pionnière: Le collège Sadiki

Dans les manuels scolaires figurait en bonne place l'enseignement salubre inauguré par Khéredine. Les étudiants sont initiés au contenu de son œuvre. Son livre *Aqwam al-masālik* figure dans le programme destiné aux étudiants en sociologie, en histoire, et pour ceux, aussi, qui poursuivent un cours de civilisation arabo-musulmane. En somme, depuis sa fondation, l'université tunisienne fait grand cas du contenu des idées avant-gardistes de ce réformateur.

À part Ibn Haldūn (né à Tunis en 1332), ce précurseur, auquel une stèle mémorable est érigée en son honneur, dans l'avenue Habib Bourguiba au centre de la Capitale, nul autre que Khérédine, ce grand réformateur, ne jouît d'une audience aussi large parmi l'élite des intellectuels tunisiens, quelle que fût la divergence, aussi bien politique et idéologique, qui les en sépare.

Khérédine, en Juillet 1877, avait démissionné du poste de premier ministre qu'il occupait, puis, il avait quitté la Tunisie, ensuite, il avait élu domicile en Turquie, et enfin il s'était éteint, le 30 Janvier 1890. Depuis sa disparition, il continue d'inspirer vivement par son souffle réformateur l'élite, comme s'il était encore en vie. En effet, cette élite avait engagé son action militante en vue de moderniser État et société, et ce dès le lendemain de l'établissement du protectorat français, en Tunisie, en 1881. Depuis cette période, l'élite commençait à puiser dans les écrits de Khérédine les valeurs qui allaient guider et orienter ses pas vers l'indépendance.

Un des projets pour lesquels Khérédine avait tant milité, fut la modernisation de l'enseignement. Or, c'était sur lui que Bourguiba avait centré son effort. Et bien que l'enseignement, durant les deux dernières décennies, connût une régression notable, il n'en reste pas moins qu'il reste un acquis durable.

Mais, l'apport de Khéredine ne se limitait pas à celui du contenu progressiste mis en application par l'État de la jeune nation qui venait d'accéder à l'indépendance. Cet apport se prolongea jusqu'à nos jours: en 2011, une nouvelle ère salubre souffla sur la Tunisie. Or, Khéredine n'avait-il pas, selon certains avis, été le premier à souhaiter que la Tunisie mette fin au règne du despotisme et fonde un État de droit similaire à celui qui avait cours dans les pays occidentaux?.

D'autres soutenaient que de nos jours, il serait urgent de voir dans l'apport légué par Khéredine aux Tunisiens une source inépuisable pour contrecarrer le projet qui risquerait de faire régresser le pays vers un stade moyenâgeux stérile et appauvrissant.

Le débat actuel sur Khéredine revêt un caractère particulier: il ravive, aussi, la discussion houleuse qui porte sur le rôle de la colonisation française en Tunisie. Il suscitait une attitude de méfiance que l'on adoptait vis à vis de ce grand pays dont l'on admirait le modernisme, son apport civilisationnel et sa culture rayonnante. Pourtant, malgré ce dilemme, Khéredine avait choisi de nouer des relations étroites, fructueuses, et bénéfiques avec la France. Lui, le Tunisien et Rifā'a al-ṭaḥṭāwi, l'Égyptien, avaient séjourné à Paris, avaient observé les merveilles d'une civilisation qui rayonnaient d'un éclat qui éblouissait leurs yeux. Ils s'enthousiasmèrent. De retour chez eux,

dans leur pays, ils tentèrent de faire sortir leurs coreligionnaires de la léthargie où ceux-ci végétaient: ils les poussèrent à prendre conscience du progrès qui s'accomplissait autour d'eux.

La comparaison pourrait s'établir entre le leader Bourguiba et le réformateur Khéredine: qui d'entre les deux hommes avait servi le mieux la Tunisie? Et qui d'entre eux avait abreuvé mieux que l'autre des sources vives de la culture française? Qui serait considéré le concepteur et le fondateur de la modernité tunisienne spécifique? se demandent les uns et s'interrogent les autres.

Bien des divergences séparent les deux hommes, et pourtant, l'on pourrait admettre que Bourguiba est bel et bien un disciple de Khéredine:

Le successeur continua sur la même lancée que son prédécesseur, et tout particulièrement en ce qui concerne leur commune option pour un enseignement moderne.

Bourguiba accomplit même un acte plus audacieux: il osa entreprendre une politique dont le contenu avait pour visée l'émancipation complète de la femme. C'était le socle sur lequel se fondait une réforme tangible, concrète et digne d'être désignée ainsi. C'était une condition sine qua non, obligatoire et indispensable sans laquelle aucun projet d'État et de société modernes ne pourrait se fonder.

Contrairement à Bourguiba, Khéredine, le réformateur, n'avait pas soulevé la question de l'émancipation de la femme: peut-être, estimait-il, que le contexte historique ne s'y prêtait pas encore, ou que la mentalité n'était pas encore mûre et en mesure de soutenir une action aussi audacieuse, plutôt vouée à l'échec qu'au triomphe et à la réussite.

Mais, d'un autre côté Bourguiba gouverna en monarque, accapara tous les pouvoirs et n'accepta pas qu'une autre instance lui disputât son autorité. Il dirigea en maître absolu le pays, durant trois décennies, tandis que l'ambition de Khéredine était de mettre fin à toute forme de despotisme, d'équilibrer le pouvoir des trois institutions capables d'exercer un contrôle les uns sur les autres.

L'on pourrait légitimer le choix auquel opta Bourguiba: peut-être, lui aussi, avait-il jugé que le peuple n'avait pas encore atteint la maturité historique qui permettrait de le hisser au niveau d'un État similaire à celui que l'on observait dans les pays européens, et qui serait pourvu d'institutions modernes. Il estima qu'une longue et laborieuse tâche restait à accomplir, et qu'il faudrait du temps pour l'achever.

En somme, l'intérêt de Khéredine c'était que celui-ci avait posé les jalons d'un débat d'une importance considérable, qui se poursuivit après lui, et qui est bien actuel, encore aujourd'hui.

Première Partie

Khéredine: Sa vie, son parcours scientifique et politique

Si le personnage de Khéredine retient notre attention, c'est qu'il fut, en son temps, un homme charismatique: le contexte historique arabe était, à cette époque, assombri par la décadence. Or, cet homme, était un lumineux réformateur, il éclaira un peu le tunnel et indiqua la voie salutaire pour s'en sortir. Dans notre présent exposé, nous commençons par donner de brefs éléments biographiques et par retracer succinctement le parcours politique de cet homme illustre. Ensuite, nous déplaçons le contenu thématique de son ouvrage *Aqwam al- masālik (La plus sûre direction pour connaître l'État des Nations)*

1-Les origines familiales et la période de jeunesse de Khéredine

Khéredine ⁽¹⁾est un réformateur et homme d'État

(1) C'est ainsi que Khéredine écrivait son nom en Français. Voir sa signature en Français in Mohamed-Salah Mzali et Jean Pignon, *KHERERDINE Homme d'Etat: Documents historiques annotés, p.18*

tunisien et Ottoman. Nous ne détenons pas des renseignements précis sur ses origines familiales et sur la période de sa jeunesse. Ce que l'on sait de lui, c'est qu'il naquit en 1822, ou, peut-être en 1823, dans la tribu caucasienne des Abkhaz, qui vivait dans le nord-ouest du Caucase. Dans ses propres mémoires, il se contenta de retracer brièvement un juste aperçu de sa jeunesse. Nous pourrions citer ses propres dires qu'il avait consignés dans ses mémoires:

«Bien que je sache pertinemment que je suis circassien, je n'ai conservé aucun souvenir précis de mon pays et de mes parents. J'ai dû, à la suite de quelque guerre ou de quelque émigration, être enlevé en très bas âge à ma famille dont j'ai perdu à jamais la trace. Les recherches que j'ai faites depuis à plusieurs reprises pour la retrouver sont toujours restées infructueuses».⁽¹⁾

Son père serait décédé lors de la bataille livrée contre l'armée russe qui pénétrait, à l'époque, dans les montagnes du Caucase. Privé de la protection paternelle, Khérédine encore enfant, se trouva un jour, dans le statut d'esclave, de mamelouk, à la ville d'Istanbul, où

(1) Khérédine, *Premier mémoire: A mes enfants, Ma vie privée et politique* in Mohamed-Salah Mzali et Jean Pignon, *KHERERDINE Homme d'Etat: Documents historiques annotés, T1, Mémoires*, pp.17-18

il avait été élevé, dans la maison de Taḥsīn Bey, le chef syndical des descendants du Prophète (*naqīb al- aṣrāf*) et Cadi des troupes d'Anatolie. En 1839, Aḥmad Bey, le gouverneur de la Tunisie, dépêcha un émissaire à la ville d'Istanbul: il le chargea de transmettre une lettre de félicitations à 'Addulḥamīd, le Sultan ottoman qui célébrait son avènement au trône. De retour à Tunis, cet émissaire amena avec lui Khérédine, alors âgé de seize ou de dix-sept ans.⁽¹⁾ À la cour d'Aḥmad Bey, il reçut un enseignement qu'il le rendrait responsable capable de diriger les affaires publiques. Ainsi gagna-t-il les faveurs du bey et ceux de Muṣṭafā Ḥaznadār, ministre de celui-ci. Nous le verrons plus tard devenir son gendre, et, ultérieurement, son opposant déclaré. Dans ses mémoires, Khérédine observait le mutisme sur l'époque de sa jeunesse, qu'il avait passée à Constantinople. Cependant, il évoquait les circonstances dans lesquelles il débarqua à Tunis, pour se mettre au service du Bey. Il en parle en ces termes:

«Élevé d'abord au palais, j'y fis mes études en arabe dans les sciences musulmanes et j'entrai ensuite dans l'armée, (où j'acquis mes connaissances militaires sous la direction d'une commission d'officiers envoyés

(1) G. S Van Kreieken, «Khayr al-Din Pasha» in EI 2, V.4, p.1185
Voir aussi Sadok Zmerli, *Figures tunisiennes* (Textes réunis par Hamadi Sahli, Beirut, Dar al-Gharb al-Islami, 1993, p.104

par la France pour organiser et instruire les troupes du Bey. Je parcourus successivement tous les degrés de la hiérarchie militaire..., je fis pendant quelques années le service d'aide de camp de S. Aḥmad Bey. Promu Férik (Général de division), grade le plus élevé que le Bey puisse conférer, j'eus en cette qualité le commandement en chef de la cavalerie régulière. Mais bientôt les circonstances m'amènèrent à abandonner l'armée pour la carrière politique ».⁽¹⁾

C'est dans le palais beylical que Khérédine se perfectionna en arabe, langue à laquelle il s'était déjà initié à Istanbul et qu'il maîtrisa, par la suite, à la perfection. Il s'en était servi, non seulement pour acquérir une connaissance approfondie des sciences musulmanes telle l'Exégèse coranique, les dits du Prophète, la jurisprudence et l'histoire, mais aussi, pour rédiger son œuvre *Aqwam al- masālik*. Dans cet ouvrage, il développe les grands axes de sa pensée centrés sur la possibilité d'une réforme des sociétés musulmanes qui semblaient depuis des siècles dans l'ignorance et dans le sous-développement, perceptibles dans tous les domaines: politique, économique et socio-culturelle. Tout en gardant durant toute sa vie une connaissance admirable de la langue turque, il commença à s'initier à la langue de

(1) *Premier mémoire: A mes enfants, Ma vie privée et politique*, pp.18-19

Molière, en fréquentant les professeurs français nommés à l'école de guerre de Bardo: ceux-ci lui inculquèrent les valeurs de la civilisation occidentale moderne et les principes de l'art militaire de son époque. C'est dans cette même école de guerre fondée en 1840 par Le Bey, et, dans le but de former une armée moderne, qu'il entretenait des contacts avec Maḥmūd Qabādū, poète, professeur et intellectuel tunisien conscient que la puissance occidentale serait imputable à la curiosité que portaient les Européens aux sciences exactes. Il fut le premier tunisien à pousser ses coreligionnaires à imiter l'expérience européenne, qu'il vénérât et plaïdait ses causes. Il milita pour que ces sciences modernes soient admises dans les programmes de l'enseignement tunisien.⁽¹⁾

Son rôle dans l'armée ne fut pas moindre, examinons-le:

2- Dans l'armée

Durant sa carrière militaire, Khérédine à l'instar de certains jeunes mamelouks de sa génération, conquît sa place dans la cavalerie, une élite sélectionnée en 1839-40 par le Bey, dans le but de former une armée moderne, (réservée exclusivement aux jeunes d'origine mamelouk). Il gravit hâtivement les échelons et accéda

(1) Sur Maḥmūd Qabādū, Voir; G.S Van Krieken, *Khayr al-Din et la Tunisie*, Leiden, J. Brill , 1976, pp.12-15

aux hauts gradés. Nous le trouvons en 1840 chef de bataillon, et, à peine deux ans après, en 1842-43, attaché à l'Intendance de la cavalerie avant de devenir chef d'escadron en février 1842. En août 1845, il fut promu lieutenant-colonel et ensuite colonel, en octobre 1846. Quelques années plus tard, en Juin 1850, il fut désigné chef de brigade, en titre de général et commandant de la cavalerie, ceci avant qu'il ne soit promu général de division, le plus haut grade militaire après celui du Bey⁽¹⁾ La carrière militaire de Khérédine se déroula sans connaître d'incidents saillants: la Tunisie ne connut pas des troubles importants, durant la période de son enrôlement dans l'armée à partir de 1840 jusqu'à 1853, l'année au cours de laquelle il se rendit à Paris, pendant le mois de novembre. La mission dont il était chargé consistait à négocier, mais vainement, avec les banquiers, l'octroi d'un prêt: le Bey en avait besoin. Khérédine avait accompli cette mission avant de s'engager en 1856 à défendre les intérêts de l'État tunisien, durant un séjour qu'il effectua dans la capitale française. Il représentait le gouvernement tunisien qui avait intenté un procès contre Maḥmūd ben 'Ayyād. Le rôle notable que Khérédine joua en tant que militaire,

(1) G. S Van Kreieken, «Khayr al-Din Pasha» in EI 2, V.4, p.1185, *Khayr al-Din et la Tunisie*, p15
Voir aussi, Mongi Smida, *Khereddine Ministre réformateur 1873-1877*, Tunis, Maison tunisienne de L'Édition, pp.42-43

note Van Krieken, réside dans son soutien actif au ministre de la guerre Muṣṭafā Bāš Agā qui exerçait sur lui une influence considérable. Celle-ci avait pour contenu de ne pas obtempérer aux ordres de Bey qui ordonnait en Aout- Septembre 1849 de bombarder le bâtiment de la garde des Zouaves qui frondaient le pouvoir en place. L'intention était de sauver des vies humaines et de ne pas créer une atmosphère d'inquiétudes qui dérangerait, par un vacarme nocturne, l'ambiance qui régnait dans la capitale.⁽¹⁾

Aussi La carrière de Khérédine s'acheva-t-elle relativement dans le calme. Il s'en était bien sorti: il avait gardé dans la mémoire militaire des officiers et soldats l'impression d'un personnage charismatique, compétent, enclin au pacifisme, il possédait la doigté politique. Sa finesse surpassait toutes les autres que l'on pouvait observer dans la classe tunisienne, chez les chefs militaires de son époque.

Nous proposons, maintenant, passer en revue le contenu de la visite effectuée, en France, par Khérédine. Qu'en est-il de cette mission?

3- Khérédine en mission en France:

Les premiers contacts directs établis par Khérédine avec l'Europe et plus particulièrement avec la France,

(1) G . S Van Krieken, *Khayr al-Din et la Tunisie*, p.16

étaient à même d'exercer une influence considérable sur la personnalité et la conduite politique de celui-ci. Sa pensée s'en était imprégnée⁽¹⁾. Mais sa vision du monde précédait cette date: elle était antérieure à son long séjour parisien: s'il était dépêché par le Bey à cette capitale, c'était pour représenter l'État tunisien lors de l'affaire Ben 'Ayyād. En 1846, accompagnant Aḥmad Bey lors de sa visite en France, il en était aussi l'intendant de la bourse de celui-ci.⁽²⁾ Ce voyage permit à Khérédine de découvrir, pour la première fois, les merveilles qui faisaient les prestiges de la France: à Paris, il rendit visite à la bibliothèque nationale de ce pays, qui renfermait des manuscrits arabes. Il se rendit, de même, à Sèvres et il visita les jardins zoologique et botanique ainsi que l'école polytechnique et assista à la présentation d'une pièce de théâtre: de ses propres yeux, il observa les solides institutions qui conféraient à la France la dignité d'une puissance développée et prestigieuse: la France devint un pays puissant et développé sur tous les plans, capable d'accroître sa

(1) C'était aussi le cas de l'Égyptien Rifā'a al-ṭaḥṭāwi (1802-1873) contemporain de Khérédine fasciné également par la France. Voir: al-Zahrānī Mu'ḡib Sa'īd, *L'image de L'Occident dans le Roman arabe contemporain* (Thèse de Doctorat soutenue à L'Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris), 1990, pp 15-16

(2) Aḥmad b. Abil- Ḍiyāf dans son ouvrage *Iṭḥāf ahl -il Zamān bi aḥbār mulūk Tūnis wa 'A ḥd -il Amān*, V2- T4, p.97

richesse de façon durable, de préserver son autonome et de répartir équitablement le bien qu'elle possédait entre ses citoyens. C'est la prospérité dont jouissait la France qui subjuga la délégation tunisienne: combien tout était splendide et somptueux, là où celle-ci se rendait, notamment, la belle architecture qui embellissait les villages, même situés qu'ils étaient dans une région très éloignée. Combien les voies modernes de communication étaient rapides et organisées. Cet aspect moderne se percevait aussi quand on empruntait les voies interurbaines ou encore celles qui reliaient une ville à ses banlieues et aux autres provinces.⁽¹⁾

En outre, et plus particulièrement, c'était son séjour, à Paris, durant les années 1853-56, qui allait fournir à Khérédine la possibilité d'approfondir sa connaissance de la civilisation occidentale moderne. Sa mission visait à défendre les intérêts du gouvernement tunisien contre le Général, Maḥmūd ben 'Ayyād auprès du comité du contentieux, sis au Ministère des Affaires Étrangères de France, que l'on avait érigé en tribunal d'arbitrage pour résoudre le litige en question.⁽²⁾ C'est l'empereur Napoléon qui avait délégué à ce comité le

(1) Ce voyage est décrit minutieusement par Aḥmad b. Abil-Ḍiyāf dans son ouvrage historiographique: *Ithāf ahl -il Zamān bi aḥbār mulūk Tūnis wa 'A hd -il Amān*, V2- T4, p.p 97-103

(2) Concernant cette mission voir *Ibid*, V2-T4, p155

pouvoir de juger de cette affaire. Ben ‘Ayyād, fermier général et fournisseur de la Tunisie, pendant 20 ans, il ne faisait qu’escroquer le bien public de l’État. Son cas était similaire à celui du premier ministre de l’époque, Muṣṭafā Ḥaznadār, son protecteur. Ce dernier profitait des pouvoirs illimités qu’il détenait, de l’absence de tout contrôle qui pourrait s’exercer sur lui et de la confiance que plaçait le Bey en lui, il s’était accoquiné à Ben ‘Ayyād, son associé, pillaient ensemble, tous deux, le pays.⁽¹⁾ En effet, les deux associés, après avoir exploité avidement la malheureuse Régence pendant 20 ans:

«Se trouvèrent -, pour reprendre les expressions de Khérédine -avoir réalisé bon nombre de millions et songèrent d’un côté à mettre leur gain en sûreté et de l’autre à prémunir leurs personnes contre la colère du Bey... Dans ce but le premier ministre fit partir pour la France M. Ben ‘Ayyād sous prétexte de maladie, avec tout l’argent amassé, sans lui faire rendre aucun compte régulier de la plus grande partie de sa gestion».⁽²⁾

Une fois installé en France et bénéficiant d’une immense fortune qu’il avait extorquée de l’argent public,

(1) A propos de Ben ‘Ayyād et son refuge en France voir *Ibid*, V2-T4, p150

(2) Khérédine, *Premier mémoire: A mes enfants, Ma vie privée et politique*, p.19

il fixa sa résidence à Paris où il acquit des propriétés foncières. Ben ‘Ayyād profita de la loi qui se rapportait à l’obtention de la nationalité française, des exigences stipulées et des conditions requises qui étaient en sa faveur, il fut naturalisé français, afin d’échapper à la poursuite judiciaire engagée contre lui par les tribunaux de l’état tunisien.⁽¹⁾ Fort de cette posture que lui procurait sa nouvelle nationalité, Ben ‘Ayyād réclamait au Gouvernement tunisien le remboursement d’une prétendue avance de six millions de piastres, l’équivalent de 40 millions de francs français. De son côté le gouvernement tunisien porta plainte contre son ex-fermier général auprès du tribunal français chargé de l’arbitrage dans cette affaire, exigeant la révision des comptes effectuées durant sa très longue carrière de gestionnaire et fournissant les preuves d’appui qui étofferaient le dossier des doléances exprimées. Bien que le procès intenté contre l’inculpé mît trois ans et demi, les pièces justificatives manquaient encore et toujours pour compléter le dossier. Ḥaznadār s’abstint de fournir à Khérédine les documents qui pourraient inculper le prétendu afin d’innocenter Ben ‘Ayyād . Il craignait qu’il soit son tour traduit devant la justice. Pourtant, Khérédine ne se découragea pas, s’obstina à défendre la cause tunisienne à la Cour de

(1) *Ithāf ahl -il Zamān bi aḥbār mulūk Tūnis wa ‘A hd -il Amān*, V2- T4, pp.151-152

l'autorité judiciaire française; il se servit de tous les moyens dont il disposait. Bien que personne ne comprit le Bey, n'espérât aboutir à une solution équitable et satisfaisante, Khérédine tint ferme, s'évertua à gagner le procès. Le résultat, dit-il:

«Que j'obtins compensa mes peines, car j'eus la double satisfaction de voir le tribunal réduire les prétentions de Ben 'Ayyād de 60 à 5 millions de piastres et le condamner à restituer au Gouvernement tunisien une somme de 14 millions de piastres, en espèces, c'est-à-dire 9 millions de francs»⁽¹⁾.

Et, il ajoute:

«Le Gouvernement tunisien gagna dans ce procès mémorable 24 millions de Francs que Ben 'Ayyād fut condamné à lui rembourser en espèces et en permis d'exportation d'huile, et 55 millions de piastres déduites sur les prétentions de son fermier général »⁽²⁾.

À vrai dire, certains historiens mentionnaient que Khérédine n'était pas satisfait du verdict prononcé le 30 Novembre 1856: en somme, le jugement était défavorable pour la Tunisie. La commission d'arbitrage refusait de satisfaire les plaintes tunisiennes, déposées chez les

(1) Khérédine, *Premier mémoire: A mes enfants, Ma vie privée et politique*, pp.21-22

(2) *Ibid*,p.22

tribunaux, qui bien qu'elles fussent justes, n'étaient pas défendables: c'est que les pièces justificatives manquaient. Le madré Ḥaznadār avait sciemment et volontairement refusé de fournir à Khérédine les documents qui prouvaient certains actes d'escroquerie commis par Ben 'Ayyād. Car, lui-même en était complice et bénéficiaire⁽¹⁾. D'où provenait alors la satisfaction de Khérédine qui n'avait pas obtenu gain de cause? Elle provenait du fait que ce rien n'était rien et beaucoup: malgré les intrigues de Ben 'Ayyād l'on avait obtenu une somme d'argent considérable profitable pour la Tunisie qui était déjà au bord de la faillite⁽²⁾. Aussi Khérédine avait-il, en quelque sorte, gagné ce procès: il fut nommé au poste de ministre de la marine, en Janvier 1857, à titre de récompense pour les efforts laborieux qu'il avait déployés.

4- Khérédine, Ministre de la marine et Président du Grand conseil

Ministre de la marine, tel était le poste qu'occupait Khérédine, entre Janvier 1857 et le 23 Novembre 1862;

(1) *Khayreddine et la Tunisie*, p.28

Voir aussi à propos de Khérédine Ministre de la Marine: Mongi Smida, *KHEREDDINE Ministre réformateur (1873-1877)*, Tunis, Maison tunisienne de L'édition,1970, pp 45-46

(2) En ce qui concerne le succès de Khérédine dans cette affaire voir: *Ithāf ahl -il Zamān bi aḥbār mulūk Tūnis wa 'Ahd -il Amān*, V2- T4, p 155

avec lequel il cumulait celui du membre du conseil beylical (*al- Mağlis al- Hāṣṣ*). De simple membre qu'il était, au début, il accéda, ensuite, à la dignité de président de grand conseil électif (*al-Mağlis al-Akbar*), genre de parlement institué en 1861, qui remplissait les missions de contrôle exercé sur les affaires publiques. Khérédine s'en montra digne par la compétence qu'il manifesta, par la ferveur laborieuse qui l'anima, et par l'intérêt qu'il porta au service public. Il était économe, mu par le souci d'épargner à l'état des dépenses onéreuses, fabuleuses et coûteuses, d'autant plus que celui-ci enregistrait un déficit effroyable que causaient pillage et gaspillage. Si bien que l'on garda la flotte traditionnelle, inapte désormais à remplir son rôle honorable, si une guerre éventuelle se déclarait. Un effort laborieux se déploya en vue de moderniser l'administration. La pénurie des moyens obligea l'effort de Khérédine: en qualité de ministre de la marine qu'il était, il n'ambitionnait pas doter la Tunisie d'une flotte prestigieuse. Il ne tenta pas d'augmenter le nombre des navires et il se contenta, en revanche, de gérer ce qui était déjà acquis, auparavant, à son retour de France, en 1857: il se contentait d'apporter des améliorations. En fin pragmatique, il engageait son énergie à créer un arsenal à la Goulette, dans la banlieue nord de Tunis. Là, les navires seraient soumis à l'entretien et aux réparations. Le sens de cet effort déployé était d'éviter les coûts très élevés que

nécessitaient leur réparation dans un pays occidental, au cas où ces navires seraient ennoyés et transportés à la ville de Marseille et ou de Malte, si ceux-ci subissaient une avarie ou un endommagement⁽¹⁾. En outre, Khéreddine était un fervent réformateur: il adhéraient énergiquement et activement aux thèses modernistes portant particulièrement l'accent sur le système politique tunisien: il applaudit, en 1857, la proclamation du pacte fondamental (*'Ahd-ul Amān*)⁽²⁾, et en 1861, la constitution, pionnière en son genre, dans le Monde arabe et musulman⁽³⁾. Instigateur actif, il prit part à l'activité des commissions chargées de mettre en exercice les promesses qui avaient été proclamées, en 1857 et en 1861, notamment en ce qui concerne la loi sur la circonscription. Membre du conseil beylical ainsi que du grand conseil et ensuite, il en fut le président, il contribua à l'amendement de la réforme judiciaire. Cette réforme se limitait au code pénal, aux habitudes commerciales et à celles agricoles:

(1) *Khayreddine et la Tunisie*, pp. 36, Voir aussi: Ali Chenoufi, *Le Ministre Khéreddine et ses contemporains*, Tunis, Fondation Nationale Beit al-Hikma, 1990, pp.16-17

(2) Le Pacte fondamental de 1857 ou Pacte de confiance envisagé dès 1856, est une déclaration des droits des sujets du bey de Tunis et de tous les habitants vivant dans la régence de Tunis promulguée par Mohammed Bey le 10 septembre 1857

(3) La Constitution de 1861 établit un partage du pouvoir entre le Bey, les ministres et le Grand Conseil, nouvelle institution formée de soixante conseillers d'État.

Elle ne concernait pas le statut personnel qui était du domaine des tribunaux qui appliquaient à la lettre les principes de la loi islamique. En exerçant ses fonctions de ministre de la marine ou celles du grand conseil qu'il avait occupées pendant 5 ans, Khérédine n'avait pas les coudées franches: ses actions entreprises ne pouvaient aboutir à son projet de réformes accomplies. Adoptant un ton amer, il notait que le Bey, et surtout son ministre, Muṣṭafā Ḥaznadār, ceux-là, s'ils étaient favorables à la réforme entreprise, ce n'était que pour mieux dissimuler leurs actions répréhensibles derrière les paravents qu'offraient et légitimaient les décisions émanées du grand conseil. Dans un premier temps, il s'évertua, mais vainement, en usant de tous les moyens à sa disposition, à les convaincre de s'engager sur la voie de la rectitude, de la loyauté et de la droiture. Ses honorables initiatives et ses laborieux efforts, bien que prises pour le bien du pays, ne furent pas couronnés de succès. Selon ses propres dires, c'est parce que l'on craignait que la patrie soit honorée, que l'on faisait courir celui-ci à sa perte:

«À la mystification de ma patrie d'adoption que l'on traînait impitoyablement à sa ruine»⁽¹⁾.

(1) Khérédine, *Premier mémoire: A mes enfants, Ma vie privée et politique* p.23

Ce contre-temps l'obligea à démissionner de la fonction du président du grand conseil, en juin 1862, et un an après, de celle du ministre de la marine. Enfin, il déserta quasi définitivement, la vie politique. Certains historiens expliquaient qu'il avait présenté sa démission, qui avait duré jusqu'à 1869⁽¹⁾, parce qu'il refusait que l'État tunisien soit si lourdement endetté envers l'Europe à qui l'on avait demandé un emprunt. Il avait opposé son refus catégorique. Car, cet emprunt, octroyé à la Tunisie, avait mené le pays à la banqueroute⁽²⁾. C'est ce qui hâta sa démission. Le contrat ratifiant le mode d'emprunt fut conclu, le pays en supporta les néfastes conséquences, et connut la faillite de son économie. Ce fait désastreux constituait l'une des raisons qui présidèrent à la démission de Khéredine. Il se retira et prit congé des affaires publiques. De par son expérience politique, il pressentit le danger auquel le pays était exposé. Le mal ne tarda pas à empirer: l'émeute de 1864 annonça les

(1) Voir aussi *KHEREDDINE Ministre réformateur (1873-1877)*, pp 50-51

A vrai dire, il se retira partiellement de la vie politique puisqu'il resta, quand même membre du conseil beylical (*al-mağlis al- hās*). Sans être membre du Gouvernement ou du Grand conseil , il accepta après sa démission et pendant des années de se rendre comme envoyé du Bey en missions diverses à Istanbul et dans d'autres capitales européennes.. Voir: Ali Chenoufi, *Le Ministre Khéreddine et ses contemporains*, pp. 18-19

(2) «Khar al –Din Pasha» , in *EI 2*, V 4, p.1186

réformes entamées en 1857. Le peuple ne supportait plus désormais ni l'autorité despotique, ni l'injustice sociale, il se mutina contre le régime politique et le pays était au bord de l'abîme. Ce fait est rapporté par Khérédine dans ses mémoires:

«Se trouvant dans la détresse et impuissant à réprimer la révolte, il s'attendait d'un jour à l'autre à voir les insurgés envahir la ville et sa résidence »⁽¹⁾.

5- Le retour de Khérédine à la scène politique et le poste de premier ministre qu'il occupa

Bien que Khérédine n'eût pas été, pendant neuf ans, chargé officiellement d'une fonction ministérielle, le Bey ne cessait, de temps à autre, de le dépêcher en qualité d'émissaire aux cours des rois d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Italie, d'Autriche, de Suède, de Hollande, de Danemark et de Belgique. D'après ce que l'on savait de lui, il soutenait la volonté qui œuvrait en faveur d'un rattachement de la régence de Tunis à l'Empire Ottoman: il fut dépêché à Constantinople pour prendre part à l'action gouvernementale turque chargée d'élaborer ou de promulguer un «firman» réglant les rapports de bons voisinages et maintenant les bonnes relations qui s'établissaient depuis bien longtemps

(1) Khérédine, *Premier mémoire: A mes enfants, Ma vie privée et politique* p.23

entre l'empire ottoman et la régence de Tunis⁽¹⁾.

Khéredine n'avait guère renoncé à ses ambitions politiques et à servir l'État quand le devoir l'appelait et les circonstances l'exigeaient. Quand il entama sa deuxième carrière de politicien, en 1969, le gouvernement tunisien était dans l'obligation d'accepter une commission, imposée par la France, pour gérer les affaires financières du pays. Khéredine en était désigné président et en même temps ministre dirigeant (*Wazīr mubāšir*)⁽²⁾. C'était la politique erronée menée par le premier ministre M. Ḥaznadār et la mauvaise gestion des ressources du pays, effectuée par celui-ci, qui avaient prétexté la désignation de cette commission. Selon le témoignage de Khéredine, Ḥaznadār entretenait durablement, pendant trente-huit ans (38 ans) passés à la tête gouvernement, une politique de pillage. Il ne reculait devant rien pour se maintenir au pouvoir et satisfaire sa soif insatiable de richesses. En moins de sept années, (7 ans), entre Juin

(1) Ali Chenoufi, *Le Ministre Khéreddine et ses contemporains*, pp.18-19

(2) Cette fonction de *Wazīr mubāšir* fut créée spécialement pour lui ou pour reprendre les expressions de Khéredine afin de « ne pas enlever à Ḥaznadār son titre de premier Ministre, le Bey ayant voulu absolument conserver son rang à cet homme qui avait ruiné le pays et qui ne pouvait qu'entraver la tâche qui m'était confiée, car une entente entre nous était impossible». Voir Khéredine, *Premier mémoire: A mes enfants, Ma vie privée et politique*, p.29

1862 et Avril 1870, la malheureuse Tunisie se vit grevée d'une dette de 150 millions de Francs empruntés par le gouvernement à l'Europe, à un taux s'élevant à 12% et 15% d'intérêt par année. Ces emprunts n'avaient pas été dépensés, bien évidemment, pour les services de l'intérêt public, mais exploités au profit du premier ministre et de sa coterie corrompue⁽¹⁾. Les caisses de l'État devinrent quasiment vides, surtout durant les deux dernières années. Le gouvernement ne trouvait plus de quoi payer les employés de l'État, l'armée, les agents de la sécurité publique, et de s'acquitter des intérêts de la dette. C'est dans ce contexte que la commission financière fut imposée au gouvernement tunisien par la France et ses partenaires européens, notamment, anglais et italiens qui œuvraient pour la protection des intérêts des créanciers. Khéridine qui était le mieux placé parmi les hauts fonctionnaires de l'État, de par son expérience en matière de gestion des ressources ainsi que de par sa parfaite maîtrise du français et de par son ouverture sur la classe dirigeante européenne qu'il avait longuement fréquentée, à

(1) Khéridine recense les sommes d'argents énormes qui avaient été dilapidés par Le premier ministre et son bey durant seulement 7 ans et qui remontent à 300 millions de Francs français, c'est-à-dire l'équivalent 23 fois du revenu annuel de la Tunisie estimé à 13 millions de Francs. Voir: *Premier mémoire*, p.27

présider cette commission composée de délégués anglais, français et italiens et assistée par un français, expert-inspecteur en finances. Khéredine qualifie celui-ci d'«*homme d'une intelligence très remarquable et d'une intégrité à toute épreuve*»⁽¹⁾. Il parvint au règlement de la dette tunisienne et à mener à bien le programme de cette commission. Cependant, les efforts fournis par Khéredine pour sauver ce qui pouvait l'être, soit qu'il était à la tête de cette commission, soit qu'il était ministre, opérant directement, ne purent empêcher Hazznadâr d'engager la Tunisie sur la voie de la faillite. À l'ultime instant, il fut destitué et remplacé par Khéredine. Khéredine accéda au poste suprême du chef du gouvernement le 23 octobre 1873 à la place de Hazznadâr .

6- Khéredine, premier ministre

L'action de Khéredine, en tant que premier ministre, se caractérisa par le réalisme. Son principal souci était l'amélioration de l'administration tunisienne et la restructuration de celle-ci selon des visées modernes. Selon lui la cause principale qui présidait à tous les maux était imputable au mauvais fonctionnement de l'administration, à ses mécanismes désuets et à ses rouages obsolètes. Si bien que l'autorité de l'État s'en

(1) Khéredine, *Premier mémoire: A mes enfants, Ma vie privée et politique* p. 29

était ressenti, perdant de son prestige et de la confiance qu'avait placé en elle la population. C'était une détestable administration, honnie par le peuple citoyen. Elle avait perdu de son autorité et de son prestige et la population avait perdu confiance en elle. Ainsi s'efforça-t-il de mettre en place un système administratif nouveau basé sur la justice et l'équité: il s'agissait de rendre au gouvernement la mission protectrice qui crée chez les citoyens le sens de la sécurité et la chance espérée d'une prospérité⁽¹⁾. Il s'efforça également de faire asseoir une politique financière efficace et rentable qui gagnerait la sympathie et la confiance de la population et qui serait apte à faire face à une dette qu'il incombe de rembourser, exigeant, environ, la moitié des revenus annuels. En accédant au pouvoir, il trouva le pays, selon ses propres propos: «*dans la détresse la plus profonde*». La Tunisie, dont l'agriculture était presque l'unique ressource à son époque, n'était plus «*qu'un vaste désert*», ajoute-t-il. Car, les cultivateurs s'abstenaient de travailler leurs champs de crainte que la perception des impôts par les agents du fisc, pendant la saison de la récolte, réduise à néant le fruit de leur laborieux effort, déployé durant l'année⁽²⁾. En menant une politique opposée à celle de son prédécesseur, il entama une

(1) *Ibid*, p.31

(2) *Ibid*, p.31

sorte de réforme fiscale propre à alléger et diminuer la charge, en vue «*de faire renaître le courage et l'amour du travail chez la population*»⁽¹⁾, ceci selon ses propres expressions. Et malgré la ruine financière que connut le pays, il parvint, dès la première année, dans sa nouvelle fonction, à subvenir largement aux besoins de l'administration: les intérêts de la dette unifiée étaient payés, régulièrement, les fonctionnaires de l'État percevaient leurs salaires, ainsi que l'armée et la liste civile du Bey et de sa nombreuse famille. Khéridine n'était pas un simple technocrate, il était plutôt un homme d'État mu par une passion intellectuelle, conscient que la source de laquelle provenaient tous les maux était l'ignorance et la décadence culturelle. Cet état déplorable de la situation le poussa à entreprendre une réforme sage qui s'appliquerait à restructurer l'enseignement, action devenue pressante et urgente: il entama une restructuration et une réparation des écoles primaires qui étaient dans une situation lamentable et défectueuse. Et, lorsque les biens de M. Hāznadār furent saisis et confisqués,

(1) *Ibid*, p.29

Pour favoriser et encourager les agriculteurs, Khéridine affranchit de tout impôt pendant 20 ans toute nouvelle plantation d'oliviers et de dattiers. C'est ainsi que l'agriculture se releva promptement. Et en quittant le pouvoir Il laissa en Tunisie plus d'un million de hectares de terresensemencées contre 60 mille qu'il y avait trouvés à son ascension au poste du premier ministre. Voir: *Premier mémoire*, p33-p.35.

Khéredine les exploita pour financer une nouvelle école moderne, qu'il substitua, en remplaçant, à l'école de guerre de Bardo: c'est la *ṣādīqiyya* qui ouvrit ses portes en 1875, et qui servit de modèle à imiter et à suivre pour les autres écoles qui allaient voir le jour dans toute la Tunisie. Le collège *ṣādīqiyya* fut conçu sur le modèle des lycées européens: ses élèves y furent entretenus aux frais du gouvernement et y reçurent une formation appropriée, comprenant, outre l'arabe et les sciences musulmanes, l'étude des diverses sciences modernes et des langues, turque, française et italienne⁽¹⁾. En somme, la réforme entreprise par Khéredine, premier ministre, embrassa tous les domaines: économique, social et culturel. Elle nécessita des recherches plus approfondies encore que celles déjà effectuées en partie par certains historiens⁽²⁾. Il serait utile de noter que ces réformes avaient touché tous les secteurs sensibles de la vie des Tunisiens. Parmi les mesures qu'il avait prises, figure un règlement de l'agriculture qui précisait les droits et les obligations de tous ceux

(1) Concernant le Collège Sadiki et la réforme de l'enseignement en général voir: *KHEREDDINE Ministre réformateur (1873-1877)*, pp.301-334,

(2) Van Kreieken, *Khayreddine et la Tunisie* pp. 166-229. Mongi Smida, *KHEREDDINE Ministre réformateur 1873-1877*, pp 181-356.. Voir aussi le témoignage de Khéredine lui-même dans son premier mémoire: *A mes enfants, Ma vie privée et politique* pp.31-37

qui étaient actifs dans ce domaine, les *Hammāsa* inclus⁽¹⁾. Dans ce même domaine économique, il essaya de dynamiser l'activité commerciale, en diminuant les droits d'exportation et en augmentant ceux d'importation: il facilita les exportations du blé. Il construisit une ligne de chemin de fer entre Jendouba et Tunis. Soutenu par des collaborateurs honnêtes et intègres, il sut augmenter considérablement les revenus de *hubūs* et s'engagea à améliorer l'infrastructure des grandes villes, notamment, Tunis, qui fut pavée et embellie et ses anciennes routes rénovées; et d'autres, nouvelles, construites⁽²⁾. Comme l'avait remarqué Van Krieken, Khérédine avait, prioritairement, voulu acquitter la Tunisie envers les créanciers étrangers réunis dans la commission financière. Son espoir salutaire était de sauvegarder l'indépendance du pays. Si bien convaincu de cette visée salutaire il entreprit une politique austère sur le plan économique. C'est ce qui impliquerait qu'il renoncerait à introduire des réformes de grande envergure qui satisferaient ses ambitions⁽³⁾. Toutefois, en lisant

(1) Kreieken, *Khayreddine et la Tunisie*, p 228. G. S Van Kreieken, «Khayr al-Din Pasha» in EI 2, V.4, p.1186

(2) Kreieken, *Khayreddine et la Tunisie*, p 228. G. S Van Kreieken, «Khayr al-Din Pasha» in EI 2, V.4, p.1186

(2) Khérédine, *Premier mémoire: A mes enfants, Ma vie privée et politique*, p36

(3) Il est vrai comme le souligne Van Krieken, la population tunisienne dans cette période du point de vue psychologique avait plus besoin de calme et d'un Gouvernement juste que de

les mémoires de Khérédine, l'on entrevoyait qu'il avait la conscience tranquille concernant son expérience à la tête du Gouvernement:

«En quittant le pouvoir», dit-il, «je laissai la Tunisie dans des conditions de bon ordre, de tranquillité et de prospérité inconnues depuis longtemps. On ne peut pas dire que le Bey de Tunis et ses fonctionnaires aient contribué en quoi que ce soit à ce résultat, car c'est le même Bey, ce sont les mêmes fonctionnaires qui étaient aux affaires pendant la gestion de mon prédécesseur et qui y sont restés après ma retraite, conduisant la Régence à sa perte »⁽¹⁾.

Le grand problème de la Tunisie se posait à propos du Bey et de la coterie qui l'entourait. Après la destitution ou le limogeage de Muṣṭafā Ḥaznadār, Khérédine lui succéda à la tête du Gouvernement. Mais, un autre Muṣṭafā, M. ben Ismaïl, surgit de l'ombre. Celui-ci adoptait la même conduite répréhensible que celle de son prédécesseur. Il était assoiffé de pouvoir et d'argent⁽²⁾.

réformes. Elle était encore sous le choc et traumatisé suite aux événements de la période 1857-64 où elle avait connu une augmentation des impôts et qui avait aboutit à l'insurrection de 1864 . Voir «Khayr al-Din Pasha» in EI2, V4 p.,118

- (1) Khérédine, *Premier mémoire: A mes enfants, Ma vie privée et politique* p. 29
- (2) A propos de M. Ben Ismaïl et son complot contre Khérédine, Voir: Sadok Zmerli, *Figures tunisiennes*, pp108-109; Smida, *Khereddine Ministre réformateur 1873-1877*, pp.369-372

Le Bey, prônant l'écoute à Ben Ismaïl, Khéredine démit de ses fonctions ministérielles, le 21 Juillet 1877: Khéredine jugé trop économe et rigide, tomba en disgrâce. Le Bey lui préféra un premier ministre plus souple et moins économe, soumis à son pouvoir, manipulable à tout vent et manœuvrable à son gré.

Khéredine quitta la Tunisie pour la Turquie.

7- Adieu la Tunisie, Khéredine en Turquie

En évoquant les raisons de son élimination du pouvoir, Khéredine ne cacha pas que Le Bey lui reprochait aussi d'être trop partisan de la Turquie. Il ne le cachait pas: il était constamment un défenseur ardent, convaincu des droits qu'il qualifiait d'indiscutables de l'empire ottoman sur la Tunisie et il avouait, qu'il avait tout fait en 1876, malgré la réticence du Bey, pour soutenir la Turquie lors de la guerre des Balkans⁽¹⁾. Il justifiait cet engagement en faveur des Ottomans par le souci de sauvegarder l'indépendance de la Tunisie. D'après lui, c'était le

(1) Lors de cette guerre, la Turquie demanda au Bey un soutien militaire, mais le Bey refusa tout court de satisfaire sa demande. Khéredine se trouva dans l'embarras et réunit le conseil de ministre afin de trouver un compromis. Il se contenta d'organiser une aide matérielle considérable à la Porte, mais il se garda d'envoyer des soldats probablement pour ne pas trop mécontenter la France. Voir: *Mémoires*, pp41-42
Voir: Khéredine, *Premier mémoire: A mes enfants, Ma vie privée et politique*, pp 41-42

meilleur remède contre une influence européenne, française, surtout, qui ne cessait de s'accroître et de s'accentuer, devenue même encombrante et menaçante⁽¹⁾. En effet, la France à laquelle Khéredine opposa le refus de relier la ligne de chemin de fer de Jendouba, à Tunis, au réseau algérien, celle-ci se préparait déjà à mettre la Tunisie définitivement sous sa tutelle; elle ne voyait pas d'un bon œil l'engagement de Khéredine à côté de la Turquie. Elle ne pourrait voir en lui qu'un obstacle sérieux devant ses ambitions de convoiter la Tunisie. Elle s'évertua obstinément à l'éliminer. Il continua à lui lancer un défi provocateur sans prendre des précautions vis-à-vis de ses adversaires politiques, en Tunisie, qui l'accusaient d'entretenir des liens de connivence avec la France. Ils lui reprochaient de n'avoir épargné aucun effort pour favoriser l'infiltration de la puissance étrangère, La France, dans le pays⁽²⁾.

(1) Voir art . «Khayr al-Din Pasha » in EI2, V4, p.1186

(2) Plus tard et après avoir quitté la Tunisie définitivement pour s'installer à Istanbul, Le Bey et son Ministre Muştafâ ben Ismaïl d'après le témoignage de Khéredine afin de le nuire dans l'esprit du Sultan ottoman faisaient répandre à travers leur émissaires dans la capitale turque que c'est bel et bien lui qui avait livré la Tunisie sur un plateau aux français et la preuve en est qu'il n'avait pas hésité avant de quitter le pays de vendre à des compagnies françaises ses propriétés comprenant une partie importante du territoire de la Régence. Voir: Khéredine, *Premier mémoire: A mes enfants, Ma vie privée et politique* , p 43

À sa retraite Khéredine risqua la persécution et craignit même la confiscation de ses biens⁽¹⁾. C'est pour cette raison qu'il profita, juste une année après avoir quitté le pouvoir, d'une invitation du Sultan de la Turquie 'Addulḥamīd lui fut adressée. Il fut reçu par le chef de l'ordre religieux *d'al-Madaniyya*: il se rendit à Istanbul, et quitta la Tunisie, définitivement. Il s'exila en Turquie. Dans la capitale ottomane où il jouissait déjà d'une bonne réputation, Khéredine fut accueilli avec les honneurs et nommé tout de suite *Mušīr*, c'est-à-dire ministre sans portefeuille avant d'être nommé tout bonnement, le 4 décembre 1878, premier ministre. Sur cette nouvelle étape de sa vie, Khéredine ne cache pas son inquiétude devant l'insistance du Sultan de le charger d'une responsabilité ministérielle lourde, dans un pays nouveau qu'il ne connaissait pas suffisamment: il se sentait incapable d'assumer convenablement ces hautes

(1) Khéredine tient à justifier la source de sa fortune. Il possédait 3 Palais à Tunis et sa banlieue, un foret d'olivier, une grande maison avec sources thermales, une magnifique domaine à al.- Nfīda à 80 km de Tunis. Tous ces biens les a acquiert d'après ce qu'il dit en récompense de ses services durant sa longue carrière par Les Beys de la Tunisie. S'il les avait tous vendu avant de partir définitivement de la Tunisie, c'est pour subvenir aux besoins de sa nombreuse famille qui venait de s'installer en Turquie et pour assurer l'avenir de ses enfants selon ses propres propos. Voir Khéredine, *Premier mémoire: A mes enfants, Ma vie privée et politique*, pp.46-47

responsabilités publiques⁽¹⁾. Khérédine avait exprimé ouvertement au Sultan le désir de rester à l'écart de toute activité politique et de toute responsabilité publique. Ses efforts, dans ce sens, furent vains. Comment s'en sortit-il? écoutons-le:

«À toutes ses objections et à toutes ses prières en lui disant que sa nomination en tant que Premier Ministre avait été promulgué et qu'il ne reviendrait pas sur sa décision. Il dut se résigner et prendre cette lourde responsabilité dans une des périodes les plus difficiles et les plus critiques qu'ait eu à traverser l'Empire ottoman, puis qu'on était en effet au lendemain de la désastreuse guerre turco-russe »⁽²⁾.

En effet le Sultan tourmenté par la dégradation envahissant toutes les institutions de son État croyait avoir trouvé en Khérédine une compétence à même de sauver l'Empire du désastre⁽³⁾. Mais le mal s'en était déjà emparé. En vain, Khérédine s'efforça de sauver les Ottomans du chaos général. Son expérience de premier ministre en Turquie l'avait transformé en un

(1) Khérédine, *Premier mémoire: A mes enfants, Ma vie privée et politique* p. 53

(2) *Ibid*, pp.54-55

(3) «C'est peut être parce que les idées de Khérédine exposées dans *la Plus sure Direction* avait séduit 'Addulhamîd qu'il l'invita»: Voir Kreieken, *Khayreddine et la Tunisie*, p.279

partisan fervent d'un système parlementaire et en un homme si averti de la responsabilité ministérielle: il ne tarda pas longtemps à présenter sa démission, le 18 Juillet 1879, juste après 8 mois de son ascension à la tête du gouvernement. Ce n'était pas la première fois qu'il démissionnait. Il l'avait déjà fait en Tunisie (on l'avait susvisé précédemment). Cette fois-ci, l'acte de démission couvrit toute l'étendue temporelle qui allait jusqu'à sa mort, le 30 Janvier 1890. Durant sa retraite et jusqu'à son décès, il vécut retiré à Istanbul, presque isolé et dans la solitude totale.

Khéredine avait marqué l'histoire de la Tunisie et celle arabo-musulmane. Sa carrière politique avait révélé son charisme de vrai homme d'État: il privilégiait l'intérêt public et le préférait à son intérêt personnel. Il était cet intellectuel engagé, ce penseur réformateur dont le principal souci était de libérer les Tunisiens et les musulmans du joug de la décadence et de l'obscurantisme. En œuvrant dans ce sens, il avait médité, lors de la période où il était écarté du pouvoir, en Tunisie, entre 1860 et 1869, son projet de réformes. C'est dans l'introduction de son ouvrage intitulé *Aqwam al- Masālik fī Ma'rifat Aḥwāl -il Mamālik* qu'il est question de la conception de cette réforme. Cet ouvrage toujours d'actualité dans le Monde arabo-musulman suscite encore tout l'intérêt, car il traite, entre autres, des obstacles politiques et

culturels qui ne cessent d'empêcher les Arabes et une bonne partie des musulmans de se projeter dans l'avenir, sur la voie du progrès et de la prospérité.

Deuxième Partie

Khéredine: Penseur et Réformateur

1- *La plus sûre direction pour connaître l'État des Nations:*

Khéredine ne s'était pas contenté d'assumer des responsabilités politiques à la tête de *l'État* tunisien et ottoman, il s'engagea également dans un projet intellectuel qui avait pour objectif de faire renaître *la Umma* (la nation). Il s'occupa des causes et des conséquences, l'initiative qu'il avait prise dans ce sens, fait de lui un pionnier parmi les précurseurs. Aussi se concentra-t-il pendant la première période où il fut écarté du pouvoir de rédiger, entre 1862 et 1869 son ouvrage: *Aqwam al- masālik fī ma'rifat aḥwāl -il mamālik* traduit littéralement par «*La plus sûre direction pour connaître l'État des Nations*» publié en 1868 et dans lequel il donne en grande partie un aperçu détaillé sur les pays européens, mettant l'accent sur l'aspect économique, politique et scientifique. C'est l'introduction de cet ouvrage qui nous préoccupe le plus et retient davantage notre

attention⁽¹⁾. Après un siècle et demi de son apparition, elle ne cessait de faire couler beaucoup d'encre: la raison en est que son auteur expose des idées, encore valables aujourd'hui, qui puissent éclairer les Arabes et les musulmans sur la possibilité d'occuper une place de choix parmi les nations qui connaissent un progrès et une avancée avantageuse⁽²⁾. Van Krieken note qu'en Khéredine:

«L'homme d'État et le théoricien se sont combinés d'une manière heureuse car le politicien a été toujours fidèle aux principes exposés dans l'Aqwam al- Mamālik»⁽³⁾.

-
- (1) Cet ouvrage se compose d'une longue introduction et deux volumes. Le Premier volume comporte 20 parties, chaque partie est consacré à un pays européen et se constitue de plusieurs chapitres dans lesquels Khéredine évoque son histoire, sa géographie, les plus importants rois qui l'ont marqué à travers l'histoire et ses institutions politiques et administratives, tandis que le deuxième volume se compose seulement de 6 parties, dont cinq sont consacrés à la Géographie des Cinq continents et le sixième se rapporte aux mers et aux océans, vu leur importance dans la géopolitique internationale et la communication entre les peuples.
- (2) Voir Abedelwahab Bouhdiba, "Discours d'ouverture du colloque international sur Khéredine organisé le 4 Mai 2010" (en arabe) in *Ḥayru al-Dīn al-Tūnisī*, Carthage, Al-Mağma' u al- Tunisī lil 'Ulūm wa al-Adāb wa al-Funūn, Bayt al-ḥikma, 2011, pp.7-9, Voir aussi: 'Alī al-Maḥğūbī," Aṭaru Fikri Ḥayri al-Dīn Bāšā fi al Ḥaraka al-Waṭaniyya al- Tūnisiyya", pp-11-26
- (2) «Khayr al-Din Pasha» in EI2, V4, p.1187
- (3) «Khayr al-Din Pasha» in EI2, V4, p.1187. Voir aussi: Zuhayr Ḍawwādī, "Ḥuṣūbit al- Faṣal fī Tağribati Ḥayriddīn al-'Iṣlāḥiyya", p.191

Ce sont ces principes qui nous intéressent le plus dans cet ouvrage. Mais, avant de nous préoccuper de ceux-ci, il convient de noter que Khérédine n'aurait pu les élaborer, les concevoir et les présenter aux lecteurs d'une manière méthodique, heuristique et pédagogique s'il ne s'était pas appuyé sur son expérience personnelle, lui, l'homme du terrain: il avait tiré profit de l'exercice du pouvoir, de ses voyages en Europe, et de son long séjour en France, en qualité d'homme d'État, représentant la Tunisie, lors de l'affaire de Ben 'Ayyād. Ce séjour lui avait permis d'observer de près le progrès et l'avancée accomplis dans tous les domaines par les pays européens. Il écrit dans l'avant-propos de cet ouvrage:

«j'ai pensé qu'en publiant le résultat de mes longues et consciencieuses recherches et des observations personnelles que j'ai été à même de faire pendant le cours de plusieurs missions, dont le Bey m'a honoré auprès des Gouvernements amis, je ferais un travail de quelque utilité pour l'avenir des sociétés musulmanes, si j'atteignais le but principal de mon ouvrage, qui est de mettre nos savants (ulémas) en état de mieux remplir leur rôle temporel, et de ramener dans la bonne voie les égarés, hommes d'État ou simples particuliers, en faisant entrevoir quelle devrait être la marche de nos affaires à l'intérieur et à l'extérieur, en mettant les uns et les autres à même de connaître ce qu'il importe de

savoir à présent sur l'état politico-économique des nations européennes, particulièrement de celles qui ont avec nous des relations plus fréquentes ou plus intimes »⁽¹⁾.

L'Europe serait, ainsi, selon Khérédine, un modèle que les sociétés musulmanes seraient appelées à imiter en matière d'organisation administrative et politico-économique⁽²⁾. C'est cette voie royale qui leur permettrait de juguler le sous-développement. Son ouvrage condensait ce qu'il avait retenu d'essentiel sur les nations européennes et sur leurs institutions. Il établit des comparaisons entre *l'État* où ces nations se trouvaient autrefois et leur degré civilisationnel qu'ils avaient atteint, à l'état actuel, à son époque. Il mettait l'accent sur les moyens qu'ils avaient employés pour atteindre ce but qui les rendait dignes des nations honorées et respectables. Dans l'introduction de son ouvrage, Khérédine tente d'exposer ces moyens et de fournir les arguments pour défendre sa thèse et réfuter celle de ses adversaires, les Ulémas traditionalistes qui lui reprochaient de ne pas être fidèle aux principes de l'Islam qui, selon eux,

(1) *La plus sûre direction pour connaître L'Etat des Nations*, p.5

(2) C'est là une caractéristique de la pensée de tous les réformateurs de la renaissance arabe, dont les orientations intellectuelles et idéologiques, pour reprendre les propos de M. al-Zahrānī «étaient inspirées des cultures européennes. Voir: al-Zahrānī Mu'ğib Sa'īd, *L'image de L'Occident dans le Roman arabe contemporain* (Thèse de Doctorat soutenue à L'Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris) , 1990, p 13

interdisaient tout emprunt à l'Occident hérétique et impie⁽¹⁾. Khérédine dans l'avant-propos, rétorquait que ces moyens employés par les Européens avaient été utilisés par les musulmans, lorsqu'ils étaient à l'apogée de leur projet civilisationnel: en témoignent les propos des historiens européens, Khérédine, - se justifie-t-il. Il reconnaissait l'avancée accomplie par les musulmans, dans les sciences au temps où, ils étaient maîtres de l'univers, dit-il:

«Où notre loi politico-religieuse était savamment expliquée et rigoureusement appliquée dans toutes les affaires publiques »⁽²⁾.

Il ne s'embarassa pas pour justifier son point de vue, quand à l'application de cette loi islamique: les arguments qu'il citait sont disséminés à travers le déploiement de son développement: ils nécessitaient, pourtant, d'être mieux étayés: il se contentait d'inciter ses compatriotes à faire leur autocritique et à ouvrir leurs yeux attentivement sur ce qui se passait sur l'autre rive de la Méditerranée, car selon lui, d'après les données tangibles de l'expérience, compte tenu de la mouvance et de la fermentation générale que vivaient

(1) Voir sur l'opposition des Ulémas au projet des réformes de Khérédine voir: Kamāl 'Umrān, "Ulamā' al-Zaytūna wa Mawāqifu Ḥayruddīn al-Iṣlāḥiyya", pp.30-31

(2) *La plus sure direction pour connaître L'Etat des Nations* , p.8

des esprits, à l'étape historique actuelle, les nations étaient en train de rivaliser entre elles dans le domaine de la recherche. Les musulmans ne pourraient décider de ce qu'il leur incombe de faire, chez eux, sans jeter un regard scrutateur sur ce que faisaient les Européens. S'inspirer d'eux était une tâche historique pressante et urgente. Khérédine pensait qu'avec la rapidité des communications de l'époque moderne et des moyens de transmission de la pensée une célérité éblouissante:

«Il faut considérer le monde par rapport aux nations comme un seul pays habité par des races différentes, en contact toujours plus fréquent entre elles, ayant des intérêts identiques à satisfaire, et concourant, quoique séparément, à l'avantage commun »⁽¹⁾.

En effet tout ce que Khérédine postulait dans l'avant-propos d'*Aqwam al-masālik* servait de postulats à partir desquels il légitimait les reproches qu'il adressait aux savants traditionnels qui jouissaient d'un pouvoir incontestable qu'ils exploitaient à leur profit⁽²⁾. Il apostrophait les dirigeants et les citoyens gouvernés

(1) *Ibid*, p.4

(2) En effet ces savants traditionnels avaient manifesté une opposition farouche à Khérédine avant même l'écriture d'*Aqwam al- masālik*; lors de sa présidence du Grand conseil, Voir: Muḥammad Fawzī al-Mustaḡanimī, "al-Mašāyihū wa Mawqifuhum min al-Mušāraka fil Maḡālis al-Munbaṭīqa 'an 'Ahd-il Amān", pp.45-52

d'accorder un intérêt sérieux à une réforme qui s'accomplirait à la lumière des prodiges réalisés en Europe: la réglementation à l'européenne des affaires civiles serait une tâche essentielle, car, le plus souvent, c'était par ignorance ou par indifférence à l'égard des besoins existentiels de leur communauté que les pires actions étaient menées et prolongées. L'auteur d'*Aqwam al – masālik* mettait l'accent sur le fait que la plupart des Ulémas qui étaient investis de la double mission de sauvegarder les intérêts spirituels et matériels de la loi islamique et d'en mettre en application le contenu, il les conviait à opérer une interprétation intelligente de l'islam, conforme aux besoins de l'époque, eux qui se montraient peu soucieux de sonder les affaires intérieures de leur pays et qui ignoraient complètement ce qui se passait chez les autres, si bien qu'ils se trouvaient dans l'impossibilité de remplir convenablement leur mission temporelle. À vrai dire, l'indifférence de ces ulémas et leur incapacité à trouver des solutions qui répondaient aux besoins de leur communauté ne découlaient pas seulement de leur indifférence et de leur ignorance de ce qui passait au-delà des frontières du Monde musulman, en Occident, principalement. Khérédine imputait leur incompétence à leur défaillance intellectuelle, d'être incapables d'opérer une interprétation intelligente des textes religieux. Il posait la problématique du retard historique en termes alarmants:

«Est-il admissible que ceux qui sont destinés à être les médecins de la nation ignorent la nature du mal, ou ne mettent leur gloire à être initiés aux principes les plus élevés de la science que pour ne pas les appliquer?! »⁽¹⁾

L'auteur d'*Aqwam al-masālik* comparait ces Ulémas à des médecins qui n'avaient pas reçu la formation requise qui les rende compétents à pouvoir diagnostiquer la maladie dont souffrait la communauté musulmane. S'il en était ainsi, ils seraient incapables d'administrer le remède efficace qui guérissait des maux endurés. Leur cas illustre bien l'adage populaire: «Les mains vides n'ont rien à donner», énoncé par le proverbe arabe!

L'on constate que Khérédine n'était pas satisfait de ce qu'il avait écrit dans l'avant-propos: il jugeait que la première monture de son texte et que l'horizon auquel tendait son ouvrage n'étaient pas assez précis: ils renfermaient un contenu notionnel et informationnel vague et général. Aussi La formulation des propos devrait-elle être mieux soignée et suffisamment détaillée et expliquée. Pour que musulmans, gouverneurs et docteurs de la foi soient convaincus par ses idées nouvelles, il recourait à la répétition de ce qu'il avait déjà énoncé une première fois. Il reprenait d'une manière plus explicite les propos *incipiels* et introductifs, les répétant pour mieux mettre en exergue les motivations qui

(1) *La plus sûre direction pour connaître L'Etat des Nations* p.4

l'avaient incité à écrire. Il tendait vers deux buts et ambitionnait d'obtenir le même résultat: D'abord, Il voulait:

«réveiller le patriotisme des Ulémas et des hommes d'État musulmans et les engager à s'entraider dans le choix intelligent des moyens les plus efficaces pour améliorer l'état de la nation musulmane, accroître et développer les éléments de sa civilisation, élargir le cercle des sciences et des connaissances, augmenter la richesse publique, par le développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie et pour établir avant tout comme base principale un bon système de gouvernement d'où naîtrait la confiance qui produit à son tour la persévérance dans les efforts et le perfectionnement graduel en toutes choses, tel enfin qu'il existe aujourd'hui en Europe»⁽¹⁾.

L'on déduisit que Khérédine envisageait des réformes profondes qui toucheraient les divers domaines de la vie des musulmans: politique, économique et intellectuel. Il explicitait que le dernier domaine cité était le plus important: les mentalités devaient être changées, prioritairement, les préjugés bannis, et les subjectivités objectivées⁽²⁾;

(1) *Ibid*, pp.7-8

(2) En ce qui concerne l'importance que Khérédine accorde à la culture: Mongi Smida, *KHEREDDINE Ministre réformateur (1873-1877 pp.335-356*

autrement, les musulmans ne pourraient édifier le socle solide puissant et ferme qui servirait de fondement pour l'essor économique, politique et social. Dans son *Aqwam al- Masālik*, Khérédine s'adressait:

«à certains musulmans qui s'étaient fourvoyés, que leurs yeux s'étaient aveuglés sur tout ce qu'il y avait de louable et de conforme aux enseignements de notre propre loi théocratique, que l'on pourrait observer chez les peuples d'une religion différente de la nôtre: il dépitait et délogeait les funestes préjugés qui amoindrissaient l'apport civilisationnel des autres nations, en recourant au dédain, au mutisme et à la suspicion, une façon de fermer les yeux sur le bon fonctionnement des institutions dont les non-musulmans étaient dotés»⁽¹⁾.

Soit dans l'avant-propos d'*Aqwam al- masālik*, soit dans les propos "incipiels" et introductifs, Khérédine ne se lassait pas de reformuler la même idée qui consistait à sensibiliser les ulémas des musulmans, autant que leur gouverneur de dialoguer avec la modernité européenne. En fait Khérédine adoptait une perspective scolastique et recourait à une pédagogie lourdement réitérative comme s'il s'adressait, en bon instituteur à des enfants de l'école primaire. Qu'il

(1) *La plus sure direction pour connaître L'Etat des Nations* ,p.8

recourait à telle pédagogie ou à telle autre, ce qui importait le plus, c'était l'enjeu qui était de taille. Ces moyens pédagogiques, bien qu'ils soient chargés de lourdeur répétitive, seraient légitimes tant ils servaient une noble cause et un but suprême: établir un état de droit et mettre en place des institutions solides et rayonnantes. Car, convaincre des gens dogmatiques, égoïstes, narcissiques, recroquevillés sur eux-mêmes, dont l'orthodoxie ne les prédisposait pas à exercer une gymnastique intellectuelle souple au profit de l'intérêt commun, ni une volonté énergique capable d'incarner dans la pratique ce que concevaient leur raison et leur vision. Une telle réforme n'est pas une tâche facile. Elle suppose un maître qui guide et éclaire ses semblables pour les convaincre du projet civilisationnel profitable pour toute la communauté. Cette fonction qu'assumerait le maître serait similaire et comparable à celle d'un instituteur qui se trouverait face à des élèves dont il canaliserait le flux des passions et le mouvement des plaisirs momentanés afin qu'ils soient orientés sur un projet d'avenir, civilisationnel, salutaire. Khérédine adressait, au seuil de son ouvrage, un message introductif, à une catégorie des Ulémas qui ne seraient pas forcément indifférents aux soucis de la communauté, ni malhonnêtes, ni soucieux uniquement de leurs intérêts personnels, et qui, bien qu'ils demeurassent encore dogmatiques et bornés, opposant un refus de dialogue qui s'ouvrirait

sur l'apport de la modernité occidentale, Khéredine espérait pouvoir modifier leur position, en adoptant un style heuristique détourné: il leur rappelait que si les institutions européennes aujourd'hui, étaient efficaces, solides, prestigieuses et rayonnantes, c'était, en partie, dû à l'apport de la civilisation arabo- musulmane d'antan, lorsque celle-ci était, à ses heures de gloire, lumineuse, exemplaire et éclairante. Car selon lui:

«Si ce qui vient du dehors est bon en soi et conforme à la raison, particulièrement s'il s'agit de ce qui a déjà existé chez nous et nous a été emprunté, non seulement il n'y a pas de raison pour le repousser et le négliger, mais au contraire il y a obligation de le recouvrer et en profiter »⁽¹⁾.

En essayant de convaincre cette catégorie des Ulémas et leurs adeptes, Khéredine continuait incessamment et inlassablement à tenir ce même discours modéré et habile. Sans que ce soit dit expressément, il saluait leur attachement à la religion musulmane et il trouvait que c'était tout à fait normal s'ils se considéraient, actuellement, égarés, par rapport à ceux qui suivaient un culte différent. Or, il n'existait aucun mal à ce qu'ils soient guidés par autrui, à imiter ce que proposaient les Européens pour la bonne marche du

(1) *Ibid*, p.8

monde. La conduite exemplaire de ces gens les avait placés maîtres du monde, gérant si bien leurs affaires temporelles qu'ils atteignaient le haut degré de prospérité qui s'observait, aujourd'hui⁽¹⁾. Tout à fait conscient que c'étaient bien ces Ulémas qui représentaient le vrai obstacle qui entravait toute tentative de rénovation et de reconstruction inspirées de L'Europe, Khérédine, après s'être adressé à leur foi, s'adressa, cette fois-ci, à leur conscience en usant d'une argumentation philosophique et pragmatique:

«Tout individu de bon sens doit avant de s'opposer à une innovation, la peser avec impartialité et l'examiner avec les yeux perçants de l'intelligence, et s'il la trouve bonne, il doit l'adopter et l'appliquer pour que son auteur soit croyant ou non, car ce ne sont pas les hommes qui font connaître la vérité, mais c'est la pratique de la vérité qui fait connaître les hommes»⁽²⁾

2- La formation intellectuelle de Khérédine

En étant parfaitement bilingue, maîtrisant l'arabe au même titre que le français, Khérédine s'appuyait sur des arguments aussi bien puisés dans des manuels arabo-musulmans que tirés des sources européennes, françaises, particulièrement, ou traduites en français.

(1) *Ibid*, p.8

(2) *Ibid*,p.9

Ces sources différentes formaient un savoureux et harmonieux mixage qui singularisait bien des traits caractéristiques de sa pensée. Certes, son recours aux textes arabes serait de loin plus étendu que son intertextualité européenne. Mais, en usant de cette intertextualité européenne, alors qu'il s'adressait à un auditoire constitué de destinataires arabo-musulmans, ceci dénotait, chez lui, d'une ouverture sur l'altérité de l'autre, à une époque où ses compatriotes étaient enfermés sur leur bien culturel, le considérant comme référence absolue, pure, intouchable et définitive: ainsi incitait-il ses pairs à le suivre et à s'ouvrir sur la culture européenne⁽¹⁾.

Les contacts qu'avait établis Khéreddine avec des personnalités étrangères, appartenant aux domaines politique et intellectuel avaient enrichi et rentabilisé son intertextualité européenne, notamment, française⁽²⁾. C'était cette réalité arabo-musulmane, sombre, décadente qui était devenue une évidence tangible qu'il constatait en enregistrant le retard historique et dangereux qu'accusait le monde arabe, à l'époque où il vivait. Il adressait un avertissement

(1) A vrai dire "La classe éclairée de la population pour reprendre les propos de Sadok Zmerli ne pouvait qu'applaudir à des initiatives qui, en sauvant le pays d'une catastrophe certaine, lui avaient restitué, avec le goût du travail, la confiance et la paix... Voir Sadok Zemerli, *Les précurseurs*, p.59

(2) Mongi Smida, *KHEREDDINE Ministre réformateur 1873-1877*, p 45.

aux musulmans, les prévenant des conséquences funestes qui menaçaient leur devenir, s'ils restaient dans cet état de léthargie. Il citait les propos que lui avait tenus un illustre homme *d'État* français, qu'il évitait de nommer:

«Que la civilisation moderne soit un torrent impétueux qui a creusé son lit à travers L'Europe, renversant violemment tout ce qui s'oppose à son cours, que les peuples musulmans limitrophes doivent se tenir en garde contre lui et qu'ils ne peuvent se garantir de ses débordements qu'en suivant le courant ».⁽¹⁾

En outre, les arguments qu'il utilisait, étaient, ceux, aussi, de ses lectures et qui appartenaient au corpus écrit en français ou traduit dans cette langue. Ainsi, Khérédine citait-il la remarque de Dupont White (1807- 1878), le traducteur de Stuart Mill (1806-1873): l'Angleterre avait traversé les phases les plus difficiles et avait donné les plus grandes preuves de sa force et de sa grandeur, sous le règne de Georges III (1738-1820). Cet argument était convoqué par Khérédine pour montrer le rôle que jouaient les institutions dans la sauvegarde de l'État. Pourtant ce chef *d'État*, semble-t-il «fou»⁽²⁾.

(1) *La plus sûre direction pour connaître L'Etat des Nations*, p.65

(2) *Ibid* p.21

Dans d'autres endroits de son texte, notre auteur se contentait de nous résumer ce qu'il avait lu dans plusieurs ouvrages, comme il le faisait pour ce qui se rapportait à la politique de la guerre (La polémologie) qui est une branche de la théorie des relations internationales mettant l'accent sur la compréhension des conflits, de leur origine et de leur fonctionnement. Il mémorisait le cours enseigné, qu'il avait appris dans ce domaine, que l'on enseigne sur cette politique: les auteurs européens notaient, dans leurs écrits, que les états qui n'imitaient pas leurs voisins dans le perfectionnement des armes et du système militaire finiraient tôt ou tard par subir la conquête de ces mêmes voisins⁽¹⁾. Ailleurs, encore, il se montrait plus précis, en citant un seul ouvrage avec son intitulé, sans pour autant se préoccuper de son auteur:

«Dans l'ouvrage intitulé *Avertissement aux souverains*⁽²⁾, dit-il, *on lit que le souverain doit posséder mille belles qualités, toutes comprises dans deux principales qui font de lui un prince juste et accompli: c'est d'assurer la prospérité du pays et la sécurité des habitants* »⁽³⁾.

(1) *Ibid* p.11

(2) Le titre complet de cet ouvrage est *L'avertissement aux Souverains sur les dangers actuels de L'Europe*. Son auteur est Achille de Jouffroy (1785- 1859)

(3) *La plus sure direction pour connaître L'Etat des Nations* p.14.

Mais, s'il jugeait utile de citer à ses lecteurs le contenu intégral qu'il prélevait dans un ouvrage, il n'hésitait pas à le faire. C'est ainsi qu'il donnait la référence exacte sur le livre de M. Dury (1811-1894), qui était ministre de l'enseignement en France entre 1863-1869. Il citait le titre du livre intitulé *Histoire de France et du moyen âge du Ve au XIVe siècle*. Ce livre était programmé par un enseignement dispensé à la jeunesse. Il citait ce que cet auteur avait écrit sur la civilisation arabe, à l'époque du Moyen Âge, quand l'Europe était encore plongée dans l'obscurantisme et l'ignorance. Khéridine traduisait et citait textuellement tout le passage relatif à la civilisation arabe. Puis, il ajouta la traduction de la préface et celle de plusieurs passages de *L'Histoire des Arabes* écrit par l'orientaliste et historien français des sciences Louis Pierre-Eugène Sédillot (1808-1875)⁽¹⁾. Cependant, s'il fallait remonter, si profondément, le cours des temps, il n'hésitait pas à nous rappeler la question posée par Polybe, l'homme d'État et historien grec (m 22 avant J .C): *à quoi servirait un médecin qui ne connaîtrait pas les causes des maladies?* À son tour, et avant même, d'en déduire les conséquences, il s'interrogeait: Que pouvait-on attendre d'un ministre d'État qui ne connaissait ni la raison, ni l'origine des affaires qui arrivaient dans son

(1) *Ibid*, pp.31-32

Royaume? Ensuite, il affirmait qu'il n'y avait pas de différence entre le premier (le médecin) qui ne donnait jamais de remède convenable, et le second (le politicien) qui ne possédait pas le savoir moderne efficace pour gérer d'une manière salubre les affaires du pays»⁽¹⁾.

Il était conscient que toute réforme visant à la modernisation du système politique s'effectuerait dans une terre d'Islam endettée envers les pays européens, gouvernée par l'arbitraire, soumise à l'autorité politique d'un chef d'État, qui concentrait tous les pouvoirs en lui. Son projet heurtait, aussi, le point de vue des Ulémas: Il devait, nécessairement, être applaudi et soutenu par les hommes de religion musulmane qui étaient majoritaires et hostiles à son projet. C'est pourquoi Khérédine s'était appuyé sur les sources musulmanes fiables, pour parer la diffamation, prouvant que son projet de réforme concordait avec les principes de l'Islam, et pour emporter l'adhésion au point de vue qu'il défendait pour éviter le désastre. De même, pour défendre l'idée de justice, il se référait à l'exemple de Dieu et son prophète, Muhammad, tous les deux sont, selon lui, de fervents défenseurs de l'idée de la justice, devant tout le monde:

«Les opinions dit-il se forment dans le sens de l'état social tel que Dieu l'a voulu et auquel il a donné

(1) *Ibid*, p61

comme moyen de salut une balance infaillible qui est la justice, car c'est sur elle que le créateur a assis son œuvre, ce n'est que par elle que peut se réaliser le bonheur de ses créatures et sa bénédiction est assuré à quiconque aura travaillé sincèrement à le produire»⁽¹⁾.

Quant à notre Prophète (Que le salut soit sur lui), son dire est clair et éloquent:

«La justice est la gloire de la foi: le souverain y trouve sa grandeur et la nation sa force»⁽²⁾.

En effet, rien n'était plus crédible et convaincant que les paroles du Prophète: il s'en servait, à titre de socle solide sur lequel il bâtirait son argumentaire pour réfuter la thèse soutenue par ses adversaires traditionalistes. Comment convaincrait-il ces derniers qui affublaient l'Occident d'une légende mystérieusement noire, et qui diabolisaient toute personne musulmane qui s'en inspirait ou qui en imiterait le comportement et le modèle? Khérédine ne trouvait pas mieux qu'un hadith du Prophète qui serait rapporté par Abū-Muslim, une autorité incontestable dans le milieu sunnite: Muḥammad avait prévu depuis environ dix siècles la supériorité de l'Occident sur toutes les nations à l'époque moderne. D'après une conversation qui avait eu lieu chez 'Amr

(1) *Ibid*, p29

(2) *Ibid*, p14

b. al-‘āṣ, dont la finesse politique passait en légende, chez les arabes⁽¹⁾, Muslim rapportait qu’un des interlocuteurs s’était exprimé ainsi:

«J’avais entendu dire au Prophète: l’heure dernière viendrait et les Occidentaux seraient les plus nombreux parmi les nations. ‘Amr lui demanda: vous êtes-vous bien rendu compte de ce que vous dites? et l’interlocuteur avait répondu « Je ne faisais que répéter ce que j’avais entendu dire au Prophète.»

‘Amr reprit:

«Puisque vous avez rappelé ces paroles du Prophète, je vous dirai à mon tour que cela aura lieu parce qu’on trouve en eux quatre qualités principales: ils sont très généreux dans les combats, très-prompts à recommencer la lutte après un revers, très persévérants dans la défense, très bienfaisants envers les faibles, les orphelins et les malheureux et ils en ont une cinquième plus belle encore, qui est leur haine pour le despotisme des souverains »⁽²⁾.

(1) ‘Amr ibn al-‘āṣ (m.664) était le partisan et le bras droit de Mu‘āwiya et son Gouverneur sur L’Egypte. Tous les deux sont connus par leur «dahā» traduit par Lammens par «finesse politique». Voir son ouvrage intitulé *Etudes sur le règne du Calife umayyade Muawiyah*, Paris, Gauthner et London, Luzac, 1908, p 213

(2) *La plus sure direction pour connaître L’Etat des Nations* p.29

C'était cette dernière qualité, citée et appréciée par Amr, le madré, (*dāhia*), que l'on avait observée chez les Occidentaux, qui retenait l'attention de Khérédine. Tout son combat politique et intellectuel visait essentiellement la lutte contre l'autorité despotique des souverains. Celle-ci est la source de tous les maux. Khérédine, en ce point, et, pour mieux valider la thèse qu'il défendait usait d'un argument d'autorité, en convoquant Ibn Ḥaldūn: la pensée de celui-ci est bien valorisée par les Occidentaux: il mettait l'accent dans ses "*Prolégomènes*" sur les conséquences désastreuses du despotisme.

«Celui qui a lu le troisième chapitre du premier livre d'Ibn Ḥaldūn, remarque-t-il, a pu voir des preuves palpables que l'injustice et l'arbitraire sont la ruine des États, quelle qu'ait été leur condition précédente. C'est du reste une conséquence de la nature humaine que, si on laisse au souverain une liberté complète d'action l'arbitraire régnera bientôt sous toutes ses forces: ce qui se pratique encore aujourd'hui dans quelques États musulmans et ce qui s'est vu dans les États de L'Europe aux siècles dont nous avons parlé quand les souverains régnaient en maîtres absolus sur les créatures de Dieu, sans être contenus par aucune institution»⁽¹⁾.

(1) *Ibid*, pp.14-15

À l'instar de l'élite intellectuelle tunisienne éclairée de son temps, tel historien Ibn Abī al-Ḍiyāf, pour ne citer que celui-ci, Khérédine avait subi l'influence qu'avait exercée sur lui Ibn Ḥaldūn.

De par sa tendance exégétique sunnite, et en vue de conférer plus de crédit à son projet de réformateur, Khérédine proposa comme conduite exemplaire à suivre, celle des premiers califes qui avaient pris la direction des affaires de l'État musulman, à la suite du décès du prophète, Muḥammad: ces «*bien guidés*», ces «*étoiles de la vérité*»⁽¹⁾, Abū Bakar, 'Umar et 'Alī: ce sont là ses propres propos. La vénération de cette conduite exemplaire, bien appréciée par les sunnites ne coïncide pas, bien évidemment, avec celle des chiïtes, qui voient en ces deux premiers califes des usurpateurs du pouvoir, et qui leur préférèrent 'Alī, digne seul, selon eux, de succéder au prophète⁽²⁾. Mais Khérédine, d'obédience sunnite accorde le même statut aux trois califes, et apprécie, du même œil leur œuvres.

Khérédine était convaincu par le rôle que remplissait l'État de droit et les institutions: ceux-ci garantissaient aux citoyens de la nation sécurité et prospérité, favorisaient bien-être et progrès scientifique, par l'acquisition de la

(1) *Ibid*, p.46

(2) Voir: Madelung, «Imamat» in Encyclopédie de L'Islam, T2, Nouvelle Edition, Leiden (J. Brill), pp.1194-1195

nouvelle technologie, telle la fabrication des armes modernes, qui prémunissaient la nation contre les agissements agressifs pouvant émaner d'une puissance étrangère. Pour illustrer ce thème, il citait ce que le Calife Abū Bakr avait recommandé de faire à son général, à Hālīd b. al -Walīd:

«Je vous recommande la crainte de Dieu, de prendre soin de vos subordonnés et des précautions vigilantes lorsque vous serez sur les terres de l'ennemi. Si vous rencontriez l'armée de celui-ci, combattez-la avec les mêmes armes dont elle se servirait; opposez l'arc à l'arc, la lance à la lance, le sabre au sabre »⁽¹⁾.

Et si c'était aujourd'hui, concluait Khérédine, il (c'est-à-dire, le Calife Abū Bakr) aurait mentionné, les canons rayés, les fusils à l'aiguille, et au besoin les navires cuirassés:

«Car, ajoute-t-il, parmi les devoirs qu'impose la défense nationale ordonné par la loi se trouve celle de connaître la position, la force et les moyens de l'ennemi pour pouvoir égaliser les chances et le combattre avec succès. Or, «pourrait-on, se demandait l'auteur d' Aqwam al – masālik, de nos jours, exécuter tout cela, sans être à la hauteur du progrès actuel? Pourrait-on arriver

(1) *La plus sûre direction pour connaître L'Etat des Nations*, pp. 11-12

égaler cette performance sans le recours aux institutions, du genre de celles que nous voyons ailleurs, institutions appuyées sur la justice et la liberté, base fondamentale de notre loi théocratique? »⁽¹⁾.

Ensuite, il se référait aux propos tenus par le Calife ‘Umar b. al-Ḥaṭṭāb, successeur d’Abū Bakar: Khérédine citait les dires de celui-ci pour évoquer le rôle médiateur joué par l’État auquel incombe la mission de gérer les affaires publiques et d’inventer des styles d’entente qui réconcilieraient les citoyens et les intérêts opposant les groupes dans une société.

‘Umar, aurait, rapporte-t-on, harangué, du haut de sa tribune, la foule rassemblée pour l’écouter:

«Vous tous qui m’écoutez, si vous apercevez des écarts dans mon administration, veuillez les redresser»⁽²⁾.

Le Calife ‘Umar était réputé dans le milieu sunnite par sa loyauté, par le pouvoir autoritaire qu’il exerçait, fondé sur le sens et la pratique de la justice équitable. Si son langage était si chargé d’énergie, c’était parce que celui-ci se conformait strictement aux prescriptions de la loi. S’il en était autrement, son discours n’aurait pas emporté l’adhésion de son auditoire⁽³⁾.

(1) *Ibid*, p.12

(2) *Ibid*,p.16

(3) *Ibid*, pp.16-17

L'on constate que Khérédine se conformait à l'exégèse sunnite: celle-ci accordait le même statut aux quatre premiers califes, contrairement à celle chiite qui privilégiait 'Alī sur les autres. L'on observait un certain mutisme qui ne disait mot sur le troisième Calife, 'Uṭmān b. 'Affān⁽¹⁾. Mais quand on passait au quatrième calife, 'Alī, l'on devenait loquace. L'on pensait que ce Calife était pragmatique, c'était, peut-être la raison, aussi, qui poussait Khérédine à suivre son exemple: il accordait plus d'intérêt au résultat obtenu qu'à la provenance. L'exploit pourrait être réalisé par une autre nation et pas par la musulmane:

«Qu'il faut prendre les choses pour ce qu'elles valent sans se préoccuper de leur origine»⁽²⁾, c'est ce qu'il soutenait.

Abū Bakar et 'Umar se consultaient entre eux et échangeaient des avis sur les stratégies à adopter pour résoudre les problèmes qui se posaient à l'époque à la société musulmane. Ils appliquaient le principe de la *ṣūrā* Khérédine pensait et pratiquait quelque chose de semblable: il défendait le partage des pouvoirs:

(1) Sur Le Calife 'Uṭmān qui aurait favorisé son clan et provoqué la colère de certains musulmans. Voir Madelung, «Imamat» in *Encyclopédie de L'Islam*, T2, Nouvelle Edition, Leiden (J. Brill), pp.1192

(2) *La plus sure direction pour connaître L'Etat des Nations* p.9

«*Pas de conseil, pas de sagesse*»⁽¹⁾, pour reprendre, et citer, ici, ses propres dires.

Le sort tragique auquel fut exposé le Calife 'Alī, retenait bel et bien l'attention de Khéredine La souffrance, qu'avait endurée ce Calife, juste et équitable, était, par bien des aspects, similaire à celle qu'avait connue Khéredine, soit dans l'entourage des gens proches du pouvoir, soit dans les milieux religieux des Ulémas. Ils opposaient un refus farouche à son projet de réformateur. Ils observaient le mutisme et n'en soufflaient mot pour apprécier positivement l'action bénéfique qu'il avait entreprise en faveur de l'État et de la nation. Comparant son sort à celui du Calife 'Alī, il citait les propos qu'il avait tenus; pensant qu'ils s'appliquaient à son cas:

«*O Dieu! protège-moi contre un ennemi qui m'observe sans cesse et qui, s'il voit en moi une bonne qualité la cache et s'il y découvre un défaut le proclame hautement*»⁽²⁾

Khéredine pensait que les contextes historiques étaient changeants, que chaque conjoncture nouvelle exigeait un effort d'interprétation et un style d'intervention différents des précédents, une analyse des données qui survenaient au rythme des mutations en cours, et de la réalité imprévue. Pour convaincre les Ulémas de cette

(1) *Ibid*, p.6

(2) *Ibid*, p.23

thèse, il les conviait à renouveler l'exégèse des textes religieux. Il se référait à 'Umar b. Abdilazīz, et le prenait pour modèle à suivre, ce Calife Omeyyade (mort en 720), dont le règne était rayonnant et faisait autorité parce que ce sunnite, dévoué pour la justice, pensait judicieusement:

«Que la politique comme la jurisprudence pratique doit varier selon les circonstances ».⁽¹⁾

Son ambition était de bâtir un projet politique et intellectuel fondé, tout à la fois, sur un socle islamique ferme et solide et ouvert salutairement sur l'apport moderne occidental.

Les sources de intertextualité juridique étaient fort multiples: elles appartenaient à plusieurs époques, à différents exégètes et à maintes écoles sunnites, parfois opposées; elles servaient de statuaire pour son projet de réformateur, de sorte que Māwardī (mort en 1058) côtoyait Gazālī (mort en 1111): car, si le premier est un juriste de l'école chafite, connu par son traité *«les Statues gouvernementaux»*, le deuxième était un soufi dogmatique, hostile aux avis émis par les philosophes. Quant au troisième, Ibn Qayyim al-ğawziyya (mort en 1355), celui-ci est issu de l'école hanbalite juriconsulte traditionnelle

(1) *Ibid*, p.50

qui ne faisait pas appel à l'exercice de la raison⁽¹⁾.

Māwardī légiférait que le souverain devrait nommer un ministre, pour le consulter et demander son avis. Cette initiative était motivée par le contenu du verset coranique qui décrivait Moïse dans la posture d'un prophète entraîné de formuler un vœu en s'adressant à Dieu:

«Donne-moi un conseiller de ma famille; que ce soit mon frère Aron; qu'il fortifie ma faiblesse et qu'il partage mes fonctions»

Ainsi, la religion tolérait-elle que le prophète élu soit aidé par une personne ordinaire à laquelle il délégait la mission de prendre part aux pourparlers:

«...à plus forte raison doit-elle être admise sous le gouvernement de souverains qui n'ont pas de mission divine»⁽²⁾.

Khéredine considérait ce deuxième penseur comme un maître fondateur de la doctrine religieuse musulmane.

(1) Ibn Qayyim al-ğawziyya est un disciple du fameux hanbalite Ibn Taymiyya . En ce qui concerne les *ḥanābila* voir: Henri Laoust, «ḥanābila» in Encyclopédie de L'Islam, T3, Nouvelle Edition, Leiden (J. Brill) , pp.161-166 et du même Auteur «Le Hanbalisme sous Les Mamelouks Bahrides» in Revue des Etudes islamiques, Tome 28, Cahier1, Mémoires, 1960, Paris, Paul Geuthner, 1960, pp.28-30 .

(2) *La plus sûre direction pour connaître L'Etat des Nations*, p.25

Il rapportait ses propos qui incitaient à acquérir le savoir philosophique qu'élaboraient les Grecs et surtout la logique qu'il valorisait au point d'en dire:

«Celui qui ne connaît pas la logique ne peut être reconnu ni suivi comme savant».

Puis, il s'interroge:

«Qu'est -ce qui nous empêche (donc) aujourd'hui de prendre chez ceux qui sont étrangers à notre culte les connaissances dont nous ne saurions contester l'importance et la nécessité pour nous garantir contre les éventualités et procurer nos propres avantages?»⁽¹⁾.

Si Khéredine citait les propos d'Ibn Qayyim, c'était pour montrer: *«qu'ils (les législateurs de la doctrine musulmane) feraient bien fausse route et commettraient une interprétation grossière, s'ils légiféraient que toute action entreprise par le gouvernement ne pourrait s'exercer que si la loi islamique en tolérait la possibilité de son application dans la pratique. S'il en était ainsi, la doctrine du Prophète en serait mal interprétée, et malencontreusement mise en usage»⁽²⁾.* Khéredine consultait les textes des législateurs sunnites autorisés, de l'époque du Moyen âge, et en même temps, il s'intéressait aux approches lumineuses, aux méthodes

(1) *Ibid*, p.9

(2) *Ibid*, pp.50-51

judicieuses que proposaient les approches modernes occidentales. Il favorisait, particulièrement, l'école de la *ḥanafīyya* à laquelle appartenait la famille du bey de Tunis⁽¹⁾. Il prêtait son écoute aux gens de la Cour, qui étaient, dans la majorité, de descendance turque. Cependant, il ne s'intéressait, dans tout cela, qu'à l'aspect moderne que renfermait chaque approche ou impliquait chaque méthode ou démarche. Il saisissait les idées novatrices et lumineuses qu'il observait chez l'illustre jurisconsulte Muḥammad b. Abbydin (m.1836) qui croyait:

«Qu'il ne soit pas interdit d'imiter les étrangers quand c'est pour le bien des créatures de Dieu »⁽²⁾.

Cependant, l'attitude qu'il adoptait à l'égard du chef des *ḥanafīyya*, Sidi Muḥammad Bayram premier (m 1800) était nuancée:

Ce législateur pensait que les bases de la loi religieuse étaient immuables, inviolables et ne pouvaient être modifiées à travers les mutations historiques.

En relisant cette savante dissertation, Khéredine réagissait et soutenait:

«Que l'on trouverait des preuves qui confirmeraient ce que nous venions d'avancer.»

(1) A propos de la *ḥanafīyya*, Voir: W. Heffening – J. Schacht, «ḥanafīyya» in *Encyclopédie de L'Islam*, T3, Nouvelle Edition, Leiden (J. Brill) , pp.166-168

(2) *La plus sure direction pour connaître L'Etat des Nations* ,p.9

Il n'adhérait pas à l'interprétation qui se conformait de façon dogmatique à la lettre plutôt qu'à l'esprit qu'impliquait la loi théocratique, car:

«Celle-ci entravait toute nouvelle approche qui ouvrirait un nouvel horizon salutaire devant l'exercice de la justice.»⁽¹⁾

De même, Khéredine rapportait: *«ce législateur défendait deux hypothèses; d'une part, certains Oulémas se tenaient à une exégèse si étroite; d'autre part, ils agissaient souvent par ignorance de la loi islamique, en croyant la connaître. C'était là des causes, parmi d'autres, qui engendraient désordre et interprétation erronée »⁽²⁾*

Khéredine savait que la communauté maghrébine, y compris la tunisienne, était malékites. En prenant en compte cette dimension, il pourrait se réclamer de l'un des leurs: il citait, dans ce contexte, El Mouak, docteur du rite malékite qui aurait dit *«Nous ne serions pas en mesure d'imiter les autres, si leur modèle à suivre n'était pas conforme à notre loi islamique: ceci nous serait strictement interdit»⁽³⁾*

Khéredine ne privilégiait pas le sunnisme. Il ne préférerait pas une école d'exégèse à une autre, ou un

(1) *Ibid*, p.51

(2) *Ibid*, p.52

(3) *Ibid*, p.9

courant politico-religieux à un autre, dans la mouvance, globale, interprétative islamique. Il n'accordait pas une attention particulière à l'une de ces différentes tendances, comme ce serait le cas, de nos jours, chez un islamologue. S'il citait des auteurs dont les démarches étaient opposées, c'était en fin pragmatique qu'il le faisait, doué qu'il était pour l'action et le sens pratique. Ce qui l'intéressait, c'était de se servir de toutes les tendances, en les subsumant, pour aboutir au même résultat pratique: œuvrer pour une renaissance arabe et musulmane, faire sortir la nation de la léthargie et de la décadence honteuse. Son ambition était de fournir l'effort titanesque et herculéen qui placerait sa nation au rang honorable dont elle serait digne. Il voulait voir sa nation rejoindre les nations modernes et attraper le retard historique qu'elle accusait.

C'était un authentique disciple d'Ibn Ḥaldūn⁽¹⁾, fidèle à son maître, même si l'on constatait qu'il accordait un traitement commun aussi bien au lumineux Ibn Ḥaldūn, qu'al- Gazālī, cet ennemi déclaré de la philosophie et des sciences physiques et rationnelles.

Son cas était similaire à celui d'Ibn Ḥaldūn: il s'était associé aux gens de la cour des rois et des

(1) Sur Ibn Ḥaldūn, voir: Mohamed Talbi, «Ibn Khaldun» in *Encyclopédie de L'Islam*, T3, Nouvelle Edition, Leiden (J. Brill) , pp.849-855

souverains qui régnaient. Il avait occupé des fonctions ministérielles, dans une conjoncture historique et politique très controversée, à un moment où la civilisation arabo-musulmane connaissait un déclin déshonorant et les États un état d'effritement. Cette situation désastreuse l'obligeait à se retirer et à abandonner l'activité politique: il consacra, désormais, son temps à la réflexion et à l'élaboration théorique de son ouvrage. Il méditait le sort de la nation, il pensait, il forgeait des outils et il concevait des moyens susceptibles de hisser le peuple à la dignité historique qu'il méritait, pour le faire renaître après cette léthargie hivernale.

Le contenu synthétique de son ouvrage serait, globalement, conforme à la vision d'Ibn Haldūn, sur le souverain, comme dans l'introduction des *Prolégomènes*:

«Que l'existence du pouvoir souverain est basée sur une nécessité sociale, c'est-à-dire la garantie réciproque de chaque membre composant la nation contre l'arbitraire et l'abus de la force individuelle qui sont des imperfections de la nature humaine et que précisément à cause de ces imperfections, comme les souverains, au lieu d'agir selon la justice, n'ont souvent commandé que d'après leur caprices et ont accablé les peuples de charges écrasantes, il en est résulté pour ceux-ci une autre nécessité, celle de se coaliser pour se défendre contre les désordres qu'il s'agissait d'éviter à la société par

l'établissement du pouvoir, désordres résultant du despotisme des chefs, d'où la nécessité) encore de revenir à des institutions politiques indispensables admises par la nation et ayant force de loi comme cela s'est pratiqué chez les Persans et chez d'autres peuples; que tout gouvernement qui ne suivrait pas pareille voie, qui ne serait pas organisé de la sorte, ne saurait aboutir à rien de bon, ni maintenir son indépendance»⁽¹⁾.

3- De la Prospérité de l'ancienne communauté musulmane

Le contenu thématique sur lequel était centré le projet de réforme mis en action par Khérédine était bâti sur l'idée que le mode de fonctionnement institutionnel de l'Europe était géré par un esprit des lois qui ne différait pas de celui qu'avait connu l'Islam, à ses débuts, et durant l'apogée de son âge⁽²⁾. Cependant, l'auteur d'*Aqwam al- masālik* ne semblait pas prêter attention à cet anachronisme: car, le mode de fonctionnement laïque qui spécifiait l'institution européenne, au dix-neuvième siècle, était bel et bien le résultat de la séparation constitutionnelle entre raison d'État et raison religieuse. D'où, serait-il concevable, que Khérédine, puisse soutenir

(1) *Ibid*, pp.18-19

(2) 'Abdulkarīm al-'Allāgui, "Ḥayruddīn wa al-Yahūd fī Tūnis", p.150

que l'État laïque européen, en son temps, rappelait celui de l'Islam des origines?

Tout comme en Occident à l'époque où vivait Khérédine l'islam, à son commencement et à son époque d'or, aurait, semble-t-il, garanti le droit à tout citoyen de participer aux affaires politiques et d'exprimer son opinion sur ce qui conviendrait le mieux aux intérêts de la communauté. Il ne serait peut-être pas superflu de rappeler ici les principales dispositions de cette loi, que revendiquait Khérédine, dans son ouvrage⁽¹⁾:

- Celle-ci interdisait que l'individu agisse selon ce que lui dictait ses caprices, ou qu'il obéisse à ses impulsions primaires.
- L'individu se doit d'agir consciencieusement, au profit du bien commun de toute la nation.
- Qu'il doit veiller à ce que les droits des minorités ethniques soient protégés: celles musulmanes ou celles descendantes d'autres races.
- Elle recommande de chercher des solutions appropriées qui s'appliqueraient à la spécificité de la conjoncture temporelle en cours et qui engageraient la mobilisation des moyens de bord, récemment forgés, plus efficaces à garantir de meilleurs résultats que les anciens, déjà essayés,

(1) *La plus sûre direction pour connaître L'Etat des Nations*, p15

mais devenus, obsolètes, manquant d'efficacité.

- Il serait plus urgent, selon cette vision, d'empêcher le mal de s'empirer avant que de concevoir un bien-être général, profitable à tout le monde: le bien ne pourrait régner et s'établir qu'une fois le mal nocif extirpé. Et s'il fallait choisir entre deux maux inévitables, il faudrait opter pour le moindre. Aussi serait-il urgent de stopper la propagation du mal gagnant de plus en plus de terrain que de faire régner le confort matériel et la prospérité du bien-être des citoyens.
- consulter autrui, avant de prendre une décision, ou d'entreprendre une action d'envergure, c'était là, rappelait Khérédine, une inspiration qu'avait insufflé Dieu à son Prophète⁽¹⁾. Khérédine pensait que le partage d'avis sur une affaire publique, politique et économique était salutaire. Or, ce mode d'échange était déjà pratiqué par le Prophète, par les Califes Abū Bakar et 'Umar, qui l'instituaient en usage. Il conviait donc son auditoire à en imiter l'exemple.

Après l'exposé théorique, Khérédine citait des exemples qui illustraient le style de conduite qu'adoptait le Prophète ainsi que les Califes, ses successeurs. Ce que

(1) *Ibid*, p.15

ces exemples tendaient à mettre en exergue, c'était la mise en pratique de l'idée de justice. Cette valeur d'équité était primordiale, et l'islam ne se lassait pas de mettre l'accent sur elle.

Un des exemples retenus pour l'argumentation était le récit de la conversion de Zayd b. al-ṣan'a à l'islam. Cette personne:

«S'était rendue chez le prophète pour lui réclamer le paiement d'une dette. Elle avait saisi avec agressivité le manteau de la personne élue par Dieu, l'avait tiré si rudement, avec une telle violence qu'elle en avait laissé des traces perceptibles sur le cou. Cet acte avait encouru la colère et l'indignation de 'Umar, présent lors de cette scène. Mais le Prophète lui adressa ces propos:

«Il serait plus judicieux que vous exigiez de moi que je lui rembourse la dette, sans délai, à l'heure même, et à lui proposer un ménagement qui me traiterait avec égard »⁽¹⁾

Les Compagnons de Muḥammad, notait Khérédine, ne s'étaient jamais écartés de cette voie de guidance et de rectitude vers l'impartialité, cette valeur tant recommandée et ordonnée par la loi islamique, et ils l'avaient instituée comme pratique salubre. À titre

(1) *Ibid*, pp.44-45

d'exemple, il cita l'histoire d'une personne juive qui s'était rendue, un jour, chez le Calife 'Umar b. al-Ḥaṭṭāb à la suite d'un différend qui avait opposé à 'Alī, neveu et gendre du Prophète et qui fut plus tard quatrième Calife. 'Umar manda 'Alī: il traita équitablement les deux personnes, de la même manière. Il fit asseoir 'Alī à côté de la personne juive qu'il loua d'être un père exemplaire. 'Alī en fut indigné.

En fait, Il s'avéra que ce qui provoqua la colère de 'Alī, ce n'était pas qu'il fût mis sur le même rang que la personne juive avec laquelle il était en relation conflictuelle, mais, il n'admît pas qu'un complément élogieux soit décerné à celle-ci, interprétable, probablement, comme un signe d'égard au détriment de son statut à lui, de partenaire, à part entière⁽¹⁾.

Khérédine ne se lassait pas de consulter les récits hagiographiques pour en puiser des informations, mais sa démarche n'était pas celle d'un historien: il ne se préoccupait pas de vérifier la véracité du fait narré ou convoqué, ou de l'information citée, ainsi que le faisait, par exemple, Ibn Ḥaldūn.

Il s'évertua à broser un tableau lumineux qui représentait la communauté musulmane sous son beau-jour d'antan, à l'aube de son émergence sacralisée, tout

(1) *Ibid*, p 45

encore imprégnée de sa sainteté religieuse. Cependant, il observa le mutisme à propos de la grande discorde qui scinda les musulmans en sectes religieuses ennemies et en partis politiques rivaux, chacun briguant le pouvoir par l'usage de la violence, en éliminant ou destituant l'autre.

Cette vision, à l'œuvre chez Khérédine, idéalisait l'époque de la naissance l'islam, occultant les conflits qui opposaient les uns aux autres, insistant sur la vertu essentielle de l'islam, la justice, abandonnée au cours de l'histoire. Cependant, cette vertu, Khérédine la repérait chez deux califes, l'un Umayyade et l'autre abbasside: tous les deux étaient guidés, éclairés par le lumineux esprit de la loi islamique qui incitait les souverains à accomplir le bien et empêcher l'avènement du mal.

Khérédine cita deux exemples qui rendaient compte de la pratique d'une justice équitable, par deux souverains de l'état islamique, pendant le règne des deux dynasties rivales, umayyade⁽¹⁾ et celle abbasside⁽²⁾. Le premier exemple était celui de Mu'āwiya qui s'était tardé à verser à la trésorerie de l'État islamique une somme

(1) Sur Les Umayyades voir: Henri Lammens, *Etudes sur le règne du Calife Umayyade Mu'āwiya I*, Paris, Gauthner et London, Luzac, 1908

(2) Voir B . Lewis «Abbassides» in *Encyclopédie de L'Islam* , T1, Nouvelle Edition, Leiden (J. Brill), 1977,pp.20-21

d'argent qui lui était due⁽¹⁾. Et bien qu'il exerçât ses fonctions de haut dignitaire, Abū Muslim le manda. Il lui reprocha publiquement son incurie, d'avoir manqué à son devoir de citoyen. Mu'āwiya lui donna raison en avouant que la somme d'argent dont il était dépositaire, appartenait bel et bien à l'État, et n'était nullement un héritage que lui avait légué son père, ni sa mère⁽²⁾.

Le second exemple cité par Khérédine, évoqua le cas d'al-Ma'mūn⁽³⁾. C'était, disait-il, le Calife idéal. Il traita ses sujets, non pas verticalement, à partir d'une hiérarchie supérieure, mais horizontalement, en s'adressant à eux, les considérant ses égaux, et rien ne le distinguait d'eux. Il ne faisait pas cas des croyances religieuses. Pendant un voyage qu'il effectuait en Égypte, il s'était arrêté en divers endroits, et on l'avait prié de recevoir l'hospitalité d'une femme copte. C'était une femme

(1) A propos de Mu'āwiya voir: Henri Lammens, *Etudes sur le règne du Calife Umayyade Mu'āwiya I*, Paris, Gauthner et London, Luzac, 1908 . pp 65-69 , 213- 217. Voir aussi sur ce Calife connu par sa finesse politique (*dahā'*) et son indulgence (*hilm*): Charles Pellat «hilm», in *Encyclopédie de L'Islam*, T3, Nouvelle Edition, Leiden (J. Brill), 1977, p.404

(2) *La plus sure direction pour connaître L'Etat des Nations* p.17

(3) Voir concernant le fonctionnement de l'administration abbaside sous le règne d'al-Ma'mūn: CanarMarius, «Dominique Sourdel. - *Le vizirat abbâside de 749 à 936 (132 à 324 de l'hégire)*» in *Cahiers de Civilisation Médiévale* Année 1965 8-31-32 pp. 434-43

cosse. Elle se présenta, lui montra la fortune en or qu'elle avait accumulée. Elle justifia l'acquisition de ce bien par la pratique de la justice équitable instituée par le Calife al-Ma'mūn. Aussi, ce calife avait-il contribué à rendre le pays prospère et les citoyens contents, joyeux et heureux⁽¹⁾.

Khérédine cita ces exemples pour montrer que la prospérité du pays et le bien-être dont jouissaient les citoyens étaient liés étroitement à la pratique de la justice équitable par les souverains qui exerçaient le pouvoir.

Ainsi, dans son introduction d' *Akḥam al-masālik*, l'auteur insistait-il sur l'exercice équitable rendu par la justice: celle-ci était, soutenait-il, la voie royale qui mènerait un pays à la prospérité: il présentait des chiffres à l'appui, il citait la masse des capitaux accumulés, convertissables en francs français. Il cita le cas de l'Égypte sous le règne des premiers Califes: la masse monétaire enregistrée surpassait les 14 millions de dinars en or, l'équivalent de 700 millions de francs français, à l'époque de Khérédine. Il souligna que ladite somme n'était qu'une partie de revenu d'une seule province⁽²⁾. Mais, rien, précisa-t-il, n'était arbitraire, la

(1) *La plus sûre direction pour connaître L'Etat des Nations*
pp.29-30

(2) *Ibid*, p.30

perception obéissait à une opération menée avec un sens rigoureux d'équité. Il cita aussi une information qu'il puisa dans *Les Prolégomènes* d'Ibn Ḥaldūn: les métaux précieux avec lesquels on avait alimenté la trésorerie de l'État sous le règne de l'abbasside Hārūn al-Rašīd, s'élèveraient à un coût de 7,500 quintaux d'or, ce qui représentait, environ, un milliard quatre cent mille francs français, à l'époque dont il était question⁽¹⁾.

Après une longue période de déclin, le monde musulman connut une renaissance éclatante, et, grâce à l'initiative salutaire des Ottomans, sut sortir du chaos et de la décadence sociale qui sévissait. C'est ainsi, du moins, que Khéredine en brossait le tableau:

«Grâce à leur bonne administration, dit-il, à leur sage politique; à leur respect pour la loi et leur vigilance pour sauvegarder les droits des sujets; grâce aux surprenantes conquêtes qui ne peuvent être comparées qu'à celle des premiers califes bien guidés, grâce aussi à leur marche accélérée vers le progrès, particulièrement sous le règne de Sulaymān (m 1566), fils du sultan Salīm»⁽²⁾.

À cet effet, Khéredine rendait hommage au Sultan Sulaymān que les Occidentaux nommaient *«le Magnifique»*,

(1) *Ibid*, pp.30-31

(2) *Ibid*, p.32

et auquel les Orientaux appliquaient le qualificatif de *Qānūnī* (le Législateur).

Si cet illustre personnage méritait tant d'éloges, c'est qu'il avait réalisé d'énormes exploits:

-Il prit d'abord l'initiative d'éradiquer tout danger: pour atteindre ce résultat, il promulgua un code politique très efficace. Il tint la promesse en n'enfreignant jamais cet édit, et s'aida du concours de gens qui l'avaient éclairé: ceux-ci avaient de l'expérience et s'étaient exercés à remplir des hautes charges dans l'État.

Khérédine soutint que si l'empire ottoman connut aisance et prospérité, c'était grâce à ce code politique promulgué par ce souverain éclairé. Il entreprit de détailler le contenu de ce code, particulièrement, ce qui se rapportait à la bonne conduite de l'administration. Laquelle administration était sous l'égide des Ulémas qui pouvaient adresser des critiques au souverain ou le réprimander, s'ils constataient qu'il se fourvoyait en s'éloignant de la voie de la rectitude: ce droit de regard qui permettait aux Ulémas d'exercer un tel pouvoir, s'expliquait par le fait que la souveraineté n'agissait qu'en étant étroitement dépendante de l'ordre religieux qui commandait ses actes et ses décisions.

Les ministres étaient également censés évaluer le déroulement du processus politique, apprécier le cours des affaires et émettre leurs avis.

Ce que l'auteur d' *Aqwam al- masālik* appréciait dans ce Code, c'était qu'il accordait le droit aux ministres et ulémas d'évaluer les actes du souverain: ce code serait donc une interprétation du contenu religieux, mais selon une optique ni orthodoxe ni dogmatique.

Une bonne interprétation du contenu religieux serait à même d'assigner aux Ulémas et aux ministres la mission d'empêcher toute exaction, et par voie de conséquence d'en avertir le souverain.

S'il en était ainsi, le but serait atteint.

Dans son récit Khérédine insistait sur cette assertion:

«Selon les prescriptions et l'esprit de ce code, le rôle politique des Ulémas et des ministres est le même que celui que remplissent aujourd'hui dans les gouvernements constitutionnels d'Europe les chambres représentatives dont nous aurons à parler; et l'on pourrait même dire que ce rôle est encore plus élevé, puisque' aux motifs d'ordre temporel qui nécessitent et légitiment le contrôle se joint chez nous le commandement religieux»⁽¹⁾.

Cette fresque historique brossée par Khérédine dessinait la courbe des événements depuis l'avènement de l'Islam, jusqu'à l'époque glorieuse du règne des Ottomans qui atteint son apogée, au XVI^e siècle,

(1) *Ibid*, p.34

quand Sulaymān *le Magnifique* prit en main la direction de l'État et orienta le sort du pays dans une voie salutaire. Khérédine en déduisit que la société musulmane avait connu, durant certaines étapes, prospérité, richesse, puissance militaire, qui découlaient de l'établissement de la justice, de la bonne gouvernance des affaires, de l'ambiance de concorde qui régnait: ces signes révélaient la force du royaume, le statut honorable des magistrats assurant un bon fonctionnement de l'administration publique. Dans le même ordre d'idées, les lettres et les arts rayonnaient d'un éclat venu de l'Occident européen qui n'avait cessé de nous éblouir par la lumière qu'il répandait. Pour valoriser ce rôle civilisationnel pionnier que l'Occident émettait généreusement et qu'il avait dispensé autrefois aux autres pays, il était dignement mis en valeur par la société musulmane: il l'énonçait sur ce ton et le formulait en utilisant le même style:

«Nos emprunts dont leurs historiens impartiaux reconnaissent, comme nous l'avons déjà observé, la priorité à la société musulmane »⁽¹⁾

Toutefois, c'est la justice qui préoccupait le plus Khérédine, valeur cardinale à laquelle il accordait un intérêt suprême: c'est elle qui avait favorisé l'essor de

(1) *Ibid*, p 31

l'État islamique d'autrefois. Khérédine n'excluait pas la part des butins de guerre qui contribuait à l'enrichissement de l'État islamique, à l'époque médiévale, à l'aube de l'Islam, aux périodes qui avaient suivi, notamment à l'époque du règne des Ottomans. Dans le but de nuancer sa pensée, Khérédine réunissait ces deux termes 'justice' et 'conquête' en un seul concept:

«Les conquêtes extraordinaires des musulmans, relatées par nos historiens et écrivains étrangers, et les traces évidentes qu'elles ont laissées, attestent la grandeur de la puissance islamique fondée sur la justice de la loi et sur l'union de la nation »⁽¹⁾

Aussi n'hésitait-il pas à déprécier la société musulmane de son temps pour valoriser l'ancienne. Celle d'antan marquait une nette supériorité sur les autres nations, quant à l'ampleur de ses conquêtes et sa puissance militaire. En témoigne le livre sur le Moyen Âge, écrit en français et traduit en arabe par l'Égyptien Zayd Aḥmad Zarabī; il cite:

«Que les musulmans ont conquis en quatre-vingts ans plus de pays que n'en avaient conquis les Romains pendant huit siècles »⁽²⁾.

(1) *Ibid*, p.31

(2) *Ibid*, p.31

Cet argument qui valorisait le rôle de la conquête contribuant à l'essor d'un pays, Khérédine en usait sans précautions: Les grandes puissances coloniales le mettait en évidence pour justifier leur hégémonie, et conquérir le monde musulman. Khérédine semble en tolérer l'usage chez les siens, et l'interdire chez les autres. La France, qui avait conquis l'Algérie en 1840, s'apprêtait à établir son protectorat sur la Tunisie, Khérédine s'en méfiait, mais lui en fournissait l'argument majeur. Il prétendait par les réformes qu'il entreprenait lui-même lui barrer la route, hélas en vain.

Quelques années après la traduction en français, par son Bureau d'Alger en 1868, du livre d'*Aqwam al-masālik*, la France plaça sous tutelle la Tunisie, que défendait Khérédine qui, par sa réforme, ambitionnait donc d'y établir la prospérité. Mais Khérédine avait-il installé une politique ou soutenu une idéologie, voire une utopie? Il avait dénoncé le lieu de la décadence et montré comment les moyens susceptibles d'élaborer le contenu et le projet d'une réforme. Il avait conçu des solutions; son programme ne manquait pas de cohérence.

4- Causes de la décadence des peuples musulmans

Khérédine décrivit les deux versants du règne de l'empire musulman: ascendant et descendant, quand cet empire avait émerveillé le monde par son rayonnement

civilisationnel. Lorsqu'il atteignit son déclin, sa splendeur ternit subitement, si bien qu'il se disloqua, son unité s'effritera et les pays qui constituaient sa nation se partagèrent en trois royaumes: les Abbassides à Bagdad, les Fatimides en Égypte et en Afrique, les Umayyades en Espagne. Déjà divisés, ces royaumes se subdivisèrent encore: les incessantes guerres civiles en furent la cause. En Espagne, le mal empira: chaque province devint une principauté indépendante. L'auteur d'*Aqwam al-masālik* cite dans son ouvrage, les causes de ce démembrement:

«la rivalité et la jalousie réciproque des chefs, aidés dans leurs tentatives d'indépendance par des esprits remuants et ambitieux. Ni les uns, ni les autres n'avaient calculé le danger commun résultant de ces divisions qui devait conduire à la chute de la domination musulmane en Espagne. Dans les autres royaumes, on vit tant de désordres, que la ruine aurait été complète si la providence n'avait suscité les sultans de la famille ottomane, qui réunirent la plupart des pays musulmans sous leur glorieuse souveraineté, fondée l'an 699 de l'hégire »⁽¹⁾.

Ensuite, Khérédine brossa le portrait de l'empire Ottoman: il vanta d'abord son mérite d'avoir coalisé les musulmans après leur désunion. Ensuite, bien qu'il

(1) *Ibid*, p.32

dominât le bassin méditerranéen pendant trois siècles⁽¹⁾, l'empire se disloqua; progressivement, il perdit de son éclat; la lumière de son étoile s'assombrit. Quelles en étaient les causes? Khéridine cita les défaites militaires, le règne de l'arbitraire, et la montée de l'injustice, l'inconduite de ceux qui dirigeaient l'administration et géraient les affaires publiques⁽²⁾. Les Occidentaux en parlaient comme de «*l'homme malade*»⁽³⁾.

L'état des pays musulmans, à la seconde moitié du XIX^e siècle était similaire: ces pays souffraient des mêmes failles que l'empire ottoman: une décadence croissante et un pourrissement dévastateur qui gagnaient tous les secteurs vitaux: culturel, politique et socio-économique.

-
- (1) A propos de la puissance économique de L'Etat ottoman voir: Ilkay Sunar «Anthropologie politique et économique: l'Empire ottoman et sa transformation» in Annales Année 1980 35-3-4 pp. 551-579. Voir aussi: Corm Georges «Robert Mantran (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, 1989» (compte rendu) in CEMOTI, Cahiers d'Études sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-Iranien Année 1991 12 pp. 227-230
 - (2) *La plus sure direction pour connaitre L'Etat des Nations*, pp.34-35
 - (3) A propos de la faillite de L'Etat Ottoman. Voir: Barth-Bourgeois Charles, «*La Turquie banqueroutière*. Considérations sur l'état financier de l'Empire Ottoman. 1910» (compte-rendu) in Le Globe. Revue genevoise de géographie Année 1911 50 pp. 70-71

Pourtant, ces pays majoritaires, situés sur la rive sud méditerranéenne, au lieu de fixer leur regard sur le progrès des pays occidentaux, en particulier européens, optaient pour une politique de repliement, un enfermement stérile, se contentant de consommer et d'acquérir les produits fabriqués et vendus par les Européens. Ils ne prenaient pas l'initiative de devenir comme eux des créateurs: ils n'accomplissaient pas le travail salutaire qui les libérerait du joug à autrui. Ils refusaient même de mettre de l'ordre dans leur vie communautaire, et d'imiter en cela leur maître, les Européens qui avait su organiser leur vie sociale, administrative, juridique, gouvernementale et constitutionnelle. Dans son ouvrage, Khérédine rendait compte de ce phénomène:

«Si, dit-il, nous examinons la conduite de ces musulmans dédaigneux dont nous parlons, nous constatons que tout en refusant d'imiter les étrangers pour ce qui est utile, comme leurs institutions, ils ne se refusent pas d'en consommer les produits dans une proportion nuisible aux intérêts du pays, sans se préoccuper de la production nationale. Pour preuve: leur habillement, leur ameublement, leurs armes, leur matériel de guerre, et mille autres choses nécessaires à la vie, ne viennent que de l'étranger⁽¹⁾.

(1) *La plus sûre direction pour connaître L'Etat des Nations*, pp. 9-10

Le sombre tableau brossé par Khérédine rendait compte de l'état économique désastreux, dans le contexte où il vivait: la conduite de gens qui consommaient indûment les produits fabriqués par les Européens.

«À quel point–s'interroge-t-il – un pareil système est-il humiliant, antiéconomique et antipolitique? Humiliant, dit-il, parce que le besoin de recourir à l'étranger pour presque tous les objets de première nécessité, démontre l'état d'immobilité des arts dans le pays »⁽¹⁾:

Économiquement parce qu'il favorise l'industrie étrangère au détriment de l'industrie nationale qui ne peut se livrer à la transformation des produits locaux, transformation qui constitue l'une des principales sources de la richesse publique; antipolitique surtout parce que la nécessité de recourir constamment à un autre État est un obstacle à son indépendance et une cause de faiblesse, particulièrement si cette nécessité a rapport aux armes et au matériel de guerre.

«Car, ajoute-il, si on peut acheter ces choses en temps de paix, au bon-vouloir de l'étranger, il est impossible de se les procurer à la même source en temps de guerre, à n'importe quel prix. Dans l'état actuel, nous ne possédons comme produits que des matières premières. En effet, chez nous, l'éleveur de

(1) *Ibid* p.10

bétail, le cultivateur de coton et le sériciculteur passent toute l'année en travaux pénibles et finissent par vendre à bas prix leurs produits bruts aux Européens qui, dans un court délai les leur revendent transformés par leur industrie à un prix dix fois plus élevé »⁽¹⁾.

Khérédine dénonçait le retard technologique des pays musulmans, cause de leur déclin. Celui-ci était généré par le manque d'intérêt accordé à l'enseignement des sciences exactes. La non-industrialisation fragilisait et assujettissait ces pays au bon-vouloir des pays européens. Ils ne pouvaient donc ni rivaliser avec eux, ni prétendre réaliser leur progrès, ni les égaliser en quoi que ce soit, stupéfié, s'exprimait sur le mode interrogatif:

Ce progrès scientifique, dont Khérédine avait clairement conscience, ne pourrait se réaliser que dans une ambiance sociale de liberté d'expression, d'émancipation politique, et de créativité culturelle. Il serait donc temps d'en finir avec le despotisme, d'installer des institutions démocratiques, à l'européenne.

«Pourrait-on, de nos jours exécuter ces projets, sans être à la hauteur du progrès actuel? Pourrait-on arriver à cette hauteur sans des institutions étrangères, appuyées sur la justice et la liberté, base fondamentale de notre loi théocratique? »⁽²⁾.

(1) *Ibid*, pp.10-11

(2) *Ibid*, p .12

Cependant, ceux qui entravaient un tel projet étaient certains Ulémas, docteurs de la loi, juristes et théologiens, qui se liguèrent contre les initiatives prises en faveur de l'industrialisation du pays, de l'institutionnalisation des appareils d'un État à l'européenne, et la constitution d'une Chambre représentative du peuple qui contrôlerait et le souverain et le gouvernement. Ils prétextaient le fait que l'Islam interdit tout emprunt à l'Europe mécréant et hérétique, mais le mobile motivant leur refus des institutions modernes était leur attachement égoïste au système perpétuant leurs privilèges au détriment de l'intérêt public: ils voulaient commander et agir sans respecter une jurisprudence loyale, neutre et équitable.

Ils désiraient continuer à assujettir le peuple à leur pouvoir en le maintenant dans l'ignorance, le grevant d'impôts pour gonfler leurs bourses.

En somme, ils craignaient d'être un jour soumis à des institutions constitutionnelles qui contrôlèrent leurs agissements suspects, fourbes et insidieux. Ainsi, pour faire avorter tout projet de réforme, ils recouraient à l'usage d'une argumentation alambiquée, irrationnelle, aux yeux de Khérédine qui jugeait et interprétait ainsi le sens de leur comportement.

Leur argumentation fallacieuse servait de prétexte pour perpétuer le système arbitraire établi: ces gens prétendaient que dans le cas de figure où il était admis

que tel ministre était compétent et efficace, l'existence d'une instance constitutionnelle contrôlant l'activité gouvernementale serait inutile⁽¹⁾.

Sauf, peut-être, au cas où un souverain incompetent à exercer le pouvoir, ou non maître de ses passions, était incapable de se dominer.

Réagissant contre cet argument dérisoire, Khéredine soutenait que personne n'échappait aux imperfections, fût-il le souverain le plus compétent et le plus honnête. Les ministres, de même, ne seraient pas indemnes. Khéredine s'interrogeait: dans la mesure où le souverain choisit son ministre, le choisirait-il susceptible de s'opposer à ses décisions et à ses volontés? Dans l'hypothèse hasardeuse d'un ministre qui serait supérieur, en compétence et en intelligence à son souverain, ne serait-il pas assujetti aux caprices, et esclave des passions de son maître, restant dans la confusion et l'embarras?⁽²⁾ clarifia davantage son point de vue sur ce point:

Si, pour garder son poste et se maintenir au pouvoir, le ministre acceptait de combler les désirs de son souverain et de son entourage, cette attitude serait ruineuse pour l'État. Si son courage et son honnêteté l'obligeaient à l'intransigeance, quelle instance juridique

(1) *Ibid*, p.21

(2) *Ibid*, pp 21-23

ou constitutionnelle prendrait-elle sa défense? ⁽¹⁾

Ce qui adviendrait plutôt, serait que bon nombre de ses détracteurs se ligueraient contre lui, pour entraver ses réformes. Il subirait leurs attaques. Les décisions des subalternes ne seraient pas appliquées, ses ordres ne seraient pas exécutés, mais freinées, ou déformées. Silencieux sur les bonnes actions, ils le discréditeraient, et à la moindre faute, à grand bruit, ses ennemis ébruiteraient la mauvaise nouvelle.

Khérédine poursuivait sa critique de ceux qui condamnaient l'entrée dans la modernité pour injecter un sang neuf institutionnel, de sorte que des instances de contrôle surveilleraient l'activité gouvernementale: sinon, à quoi bon exercer un contrôle institutionnel sur un ministre compétent?

Mais, aussi compétent et habile soit-il, ce ministre parviendrait-il, tout seul, sans le concours d'une instance supérieure, à déjouer les intrigues tramées contre lui, par des ennemis déclarés ou dissimulés, s'acharnant à lui nuire? Ils le présenteraient à son souverain sous un mauvais jour, et pour attirer sur lui les foudres du maître, feraient répandre la rumeur qu'il gouverne en coulisse, en maître du pays, suggérant que la souveraineté de l'héritier du trône ne serait que factice⁽²⁾.

(1) *Ibid*, p.23

(2) *Ibid*, p.23

Khéredine affirmait que ce climat politique était courant dans les cours et palais des souverains orientaux. Avec de tels ministres, le souverain était à la fois juge et partie. Quelle solution serait donc envisageable avec un tel ministre? Tel était l'interrogation médusée de Khéredine. Si telle était la conjecture à l'époque, comment l'administration pourrait-elle fonctionner avantageusement et être en mesure de rendre de précieux services à la nation?

Un tel ministre devrait choisir entre deux solutions: contenter son souverain, servir ses caprices et ceux de son entourage, ou choisir sa conscience morale pour obéir à la plus haute raison de l'État?

Le premier choix ne peut qu'être funeste à l'État. Le second dangereusement risqué. Le ministre doit-il alors se retirer, refuser d'occuper un tel poste de responsabilité? Ainsi, ne veillerait-il pas à la préservation de sa personne pour éviter un avenir obscur?

Face à un tel dilemme, quelle conduite adopter? Accepter le risque de stagnation d'un État déplorable, face à une nation malade et privée d'un sang neuf? Dans son ouvrage, Khéredine mentionne la solution suivante:

«Refuser de participer, de quelque manière que ce soit, à ce qui pourrait avoir des conséquences funestes pour l'autre; toute conduite différente serait une

véritable trahison, malgré la satisfaction momentanée qu'elle pourrait procurer. »⁽¹⁾

On en conclut que Khérédine avait opté pour la seconde solution. Il s'était retiré de la vie politique. Il démissionna de son poste de ministre de la marine: parmi les raisons de son choix, se trouvait celle de se consacrer à la rédaction de son ouvrage *d'Aqwam al Masālik*.

Ces mêmes raisons le contraignirent par la suite à démissionner du poste de premier ministre, qu'il avait occupé, en Tunisie, puis en Turquie, en 1873 et 1878. Khérédine avait vécu, pendant une conjoncture où les choix étaient difficiles: il avait engagé son pays sur la voie de la modernité. Mais, ce désir de réforme avait heurté la volonté quasi unanime de ceux qui restaient attachés à la tradition⁽²⁾. Or, le système politique traditionnel se caractérisait par l'arbitraire et le despotisme. Aussi s'était-il retiré pour témoigner de son expérience et exprimer heuristiquement sa conception et montrer la voie du salut où son pays et sa nation devraient s'engager.

(1) *Ibid*, p.24

(2) Zuhayr al-Ḍawwādī, "Huṣūbit al-Faṣāl fī Tağribati Ḥayriddīn al-'Iṣlāḥiyya", pp. 188-190

5- De l'essor des nations européennes

Khérédine était convaincu que l'Europe qui lui était contemporaine était le modèle à imiter. C'était l'axe majeur autour duquel pivotait sa thèse de réformateur.

Dans l'introduction de son livre *Aqwam al-masālik*, il énumérait les causes grâce auxquelles l'Europe avait pu atteindre un haut niveau de progrès et une aisance matérielle remarquable. Mais, il établissait auparavant une comparaison entre l'Europe médiévale (qu'il jugeait) obscurantiste, et la civilisation musulmane qui avait atteint à la même époque un haut degré de rayonnement culturel. Mais, à l'époque de Khérédine, cet ordre s'était déjà complètement inversé: ce qui était en haut avait décliné et réciproquement. Comment Khérédine en rendait-il compte?

Il disait:

«Certains États européens ne sont arrivés à une ruine presque complète et ne se sont trouvés en danger de perdre leur indépendance qu'en raison de la mauvaise administration de leurs gouvernants, triste effet de la liberté de tout délaisser au souverain, tandis que les États musulmans, leurs voisins étaient gouvernés d'une manière parfaite, grâce à la conformité des actes de leurs chefs avec la loi théocratique »⁽¹⁾.

(1) *La plus sûre direction pour connaître L'Etat des Nations*, p.15

Si Khérédine accordait une attention particulière à l'état politico-économique des nations européennes, c'était pour sensibiliser la société musulmane des avantages qu'elle pourrait en tirer si elle talonnait ceux qui la devançaient.

Rappelons que Khérédine faisait remarquer que ce qui s'accomplissait chez les Européens n'avait été obtenu que récemment, à peine quelques décades. Ce rappel historique lui permettait de souligner que jusqu'à l'invasion des Barbares, et à la chute de l'empire romain (en 476), l'Europe avait connu des situations déplorables, dues à l'ignorance générale, et au despotisme des souverains régnant sans contrôle et monopolisaient le pouvoir sans partage.

Mais, à partir de l'avènement du règne de Charlemagne (708, et après sa mort)⁽¹⁾, un effort certain avait été entrepris au profit du développement des sciences et des connaissances pragmatiques. Pourtant, à la mort de ce chef, la régression reprit et le despotisme des souverains recommença, mais ne dura que le temps d'une époque provisoire⁽²⁾.

(1) A propos de l'essor civilisationnel à l'époque de Charlemagne voir: Michel Sot «La première Renaissance carolingienne: échanges d'hommes, d'ouvrages et de savoirs» in Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public Année 2001 32 pp. 23-40

(2) *La plus sure direction pour connaître L'Etat des Nations*, pp.12-13

Motivé par le désir de saisir l'essence du progrès accompli par les autres nations, et sondant les causes bénéfiques grâce auxquelles l'Europe de l'Ouest s'était imposée en suivant la voie du progrès, il commença par réfuter la thèse selon laquelle le progrès serait déterminé par des raisons religieuses. En ceci, il se situait à l'opposé de la thèse soutenue par Max Weber (1864-1920), juriste et sociologue. Celui-ci, plus jeune que Khérédine démontra dans son *Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* que le christianisme, du moins dans son expression protestante (et même chez certains groupes catholiques loin d'être détachés complètement du monde), comment cette religion pouvait favoriser le progrès et la prospérité de la vie des ici-bas⁽¹⁾.

À l'encontre de Max Weber, Khérédine affirmait que:

«la voie du Messie initiait à la vie contemplative et à l'éloignement du monde»⁽²⁾.

Et, bien que le christianisme recommande la pratique de la justice et l'égalité, l'aisance de l'Europe ne découlait pas directement de l'application des principes religieux:

(1) Philippe Steiner «Disselkamp Annette, *L'éthique protestante de Max Weber*.» (compte-rendu) in *Revue française de sociologie* Année 1996 37-1 pp. 138-141

(2) *La plus sûre direction pour connaître L'Etat des Nations*, p15

«*Nous savons, dit-il, que leurs institutions politiques n'ont pas comme les nôtres une origine théocratique. Jésus a défendu aux apôtres de s'immiscer dans les affaires temporelles et il a dit, comme on le sait, que son royaume n'était pas de ce monde. En effet, l'empire de sa religion ne regarde que les âmes* »⁽¹⁾.

Pour argumenter et rendre cette idée convaincante, Khérédine invoqua l'exemple du désordre qui menaçait les États où régnait le Pape qu'il qualifiait de chef de la religion chrétienne⁽²⁾: c'est qu'en fait, il n'était pas chef de tous les chrétiens, mais de l'Église catholique. Cette attitude traduisait un refus de se conformer aux institutions politiques des autres États d'Europe: c'était ainsi que Khérédine expliquait ce phénomène.

Ce serait commettre une erreur d'expliquer également l'aisance de l'Europe par ses terres fertiles et la clémence du climat favorisant ces pays⁽³⁾.

Selon l'auteur de *Aqwam al- masālik*, les véritables causes qui caractérisaient l'Europe seraient à chercher ailleurs: dans l'intérêt accordé aux progrès des sciences et des arts, dans les institutions facilitant l'échange, la circulation des richesses, les mesures prises en faveur de la protection de l'agriculture, de l'industrie et du

(1) *Ibid*, p.13

(2) *Ibid*, p.13

(3) *Ibid*, p.13

commerce. C'est pourquoi, chez ces nations, la liberté et la justice étaient devenues consubstantielles à leur être de nature: tel était son point de vue:

«C'est la loi de la providence que la justice, la bonne administration et les bonnes institutions politiques soient les causes de l'augmentation de la richesse, de la population et du bien-être général et que l'état contraire amène la décadence en toutes choses »⁽¹⁾.

Liberté et justice, telles étaient les valeurs primordiales que garantissait le bon fonctionnement des institutions, socle sur lequel l'Europe avait bâti sa démocratie moderne. Certes, un souverain compétent, juste et intègre, pourrait, en l'absence de ces institutions, établir une certaine justice et amener la société à un état d'aisance matérielle; c'est ce que l'histoire nous apprendait. Mais, ce serait un état provisoire, vite gâché par un successeur dépourvu des qualités de son prédécesseur:

«Par ailleurs, la preuve, dit-il, nous en est fournie par l'état des nations européennes dans les siècles passés, avant l'introduction du système constitutionnel. Il y a bien eu, à différentes époques des ministres qui ont légué leur nom à la postérité; mais l'histoire nous apprend qu'ils n'ont pas pu empêcher le mal résultant du despotisme »⁽²⁾.

(1) *Ibid*, p.14

(2) *Ibid*, p.24

C'est le cas de l'Angleterre que citait Khérédine à titre d'exemple pour démontrer que ce pays, bien qu'il fût gouverné par un souverain fou, pendant le règne de Georges III, les institutions avaient empêché toute dérive: le gouvernement, ministres et conseillers de la Couronne, tous étaient soumis au contrôle du Parlement, qui représentait le peuple⁽¹⁾.

Si Khérédine s'évertuait à expliquer le fonctionnement des institutions européennes modernes en rappelant les principes généraux du droit public interne, communs aux diverses constitutions, c'était parce que la société musulmane de son temps en était mal informée. Il y projetait un éclairage en exposant les droits et devoirs des souverains. Il expliquait le droit électoral, le fonctionnement des Chambres, le rôle des majorités, et les fautes en raison desquelles les ministres pouvaient être destitués. S'adressant à ses coreligionnaires, il les mettait en garde contre la dictature, même si celle-ci s'exerçait en Europe, il ne fallait pas la reproduire. Car, si la visée du gouvernement et celle du peuple concordaient, ce serait un grand avantage pour toute la nation⁽²⁾.

Il serait peut-être long d'évoquer tous les exemples cités par Khérédine pour corroborer son point de vue pour rendre compte du développement des pays européens,

(1) *Ibid*, p.21

(2) *Ibid*, p.77

dans tous les domaines. Il dressait un tableau détaillé des progrès en cours d'accomplissement et depuis ses débuts, jusqu'à son époque. Il énumérait les principales découvertes et inventions. Son exposé analysait la structure et l'organisation de l'instruction publique en France, qu'il proposait en modèle pour les pays musulmans. Khérédine ne se lassait pas de rappeler dans l'introduction de son ouvrage que La supériorité et les progrès des Européens dans les connaissances et la technologie découlaient du bon fonctionnement de leurs institutions politiques en faveur de l'établissement de la justice et de la liberté⁽¹⁾.

Il mettait particulièrement l'accent sur deux aspects fondamentaux révélant le mieux la spécificité de la civilisation européenne moderne: Le système bancaire qui alimentait le secteur économique, dont la Banque française en était l'exemple⁽²⁾. Il notait les encouragements dont bénéficiaient les secteurs européens de l'industrie et du commerce. Il sensibilisait les musulmans aux avantages qu'ils pourraient tirer, s'ils s'intéressaient à ces secteurs économiques et aux répercussions bénéfiques qui en découlaient et pourraient rentabiliser la production agricole, si une telle application, industrielle et commerciale, était mise à jour.

(1) *Ibid*, p.74-76

(2) *Ibid*, p.77

Khérédine louait l'attitude des Européens à l'égard des sciences et des arts: ils accordaient à l'enseignement une attention particulière, ainsi qu'à la culture et à la promotion du savoir scientifique. Cet engouement des Français pour l'acquisition du savoir et cette passion des Européens à l'instruction, étaient, disait-il: «*Le pilier de leur civilisation*».

De cette attitude découlait l'établissement de nombreuses bibliothèques publiques: il en citait énormément. Les statistiques effectuées par M. Natoli, ministre de l'Instruction publique en Italie, en était une preuve⁽¹⁾. Quant aux services des bibliothèques, développés en France, il en était un observateur sérieux, témoin direct sur les lieux. Il pratiquait des comparaisons entre les réseaux de bibliothèques offrant leurs services dans toute l'Europe. Il détaillait la manière dont ce système fonctionnait remarquablement dans tout Paris mais aussi, à l'intérieur du pays par sa nomenclature⁽²⁾. C'était l'attachement à l'instruction qui avait haussé les Européens à ce niveau de progrès scientifique, révolutionnant les moyens de communications, si bien que notre monde devenait, grâce à eux, un petit village.

Khérédine formule par ailleurs sa réflexion sous forme de questionnaire pour orienter sa réflexion sur le

(1) *Ibid*, p.66

(2) *Ibid*, p.66

développement. Ce sont plutôt des étonnements émerveillés à l'égard des exploits spectaculaires des Européens. Il s'adressait à ses coreligionnaires pour les inciter à réfléchir, à accorder beaucoup d'attention à l'acquisition du savoir scientifique et à entreprendre les tâches urgentes exigées par la réforme qui leur permettrait de rejoindre les peuples civilisés. Abondant dans ce sens, Khérédine choisissait la modalité interrogative pour secouer la léthargie intellectuelle où végétaient ses contemporains:

«Aurait-on pu songer de nos jours à faire communiquer l'Europe avec l'Amérique, au moyen d'un câble électrique, ce qui est le triomphe de la science positive appliquée à la spéculation?»

Aurait-on songé à percer un canal à travers l'isthme de Suez, à faire communiquer les deux océans sur le territoire de l'Amérique centrale, à percer les Alpes, à franchir les Pyrénées, (à faire un tunnel sous la Tamise, à créer ces grandes compagnies maritimes, telles que les Messageries impériales qui sillonnent toutes les mers avec leurs magnifiques bateaux à vapeur, en un mot à concevoir et à mettre à exécution tous les projets qui ont étonné notre siècle? »⁽¹⁾

(1) *Ibid*, pp.75-76

6- Des réformes à promouvoir en vue de régénérer les peuples musulmans

Les pays musulmans étaient gouvernés par des chefs despotes qui accaparaient la totalité du pouvoir politique. Le projet de réforme défendu par Khérédine ambitionnait de mettre un terme à ce type de gouvernance. Pour que les peuples musulmans puissent accéder à une renaissance, retrouver leur puissance et leur rayonnement, il incombait au dirigeant d'assujettir son pouvoir aux clauses d'une loi qui serait respectée, faute de quoi elle serait abrogée. L'élite éclairée de la nation devrait veiller à l'application de la loi, mais ce devait être aussi le rôle des citoyens que de surveiller pour empêcher toute dérive qui éloignerait de la rigueur et de la bonne direction. D'où la fonction dévolue aux Chambres représentatives, et à la presse que Khérédine constatait très actives en Europe. La visée est la même, bien que les moyens soient différents⁽¹⁾.

La liberté de la Presse, la constitution d'une Chambre représentative, la séparation des trois pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire, seraient autant de moyens expérimentés par l'Europe: ils s'étaient révélés efficaces, si bien que Khérédine en soulignait l'intérêt et en préconisait l'application pour la nation musulmane. De même, il

(1) pp.17-18

souhaitait que les souverains musulmans, les oulémas et les hommes d'État, puissent travailler en se concertant, pour mettre en œuvre les appareils de contrôle de la justice, concourir au progrès moral et favoriser l'accès à une aisance matérielle. De la sorte, les gens voueront dévouement, attachement, et vénération à leur patrie: Ils ne pourraient qu'en tirer avantage et profit⁽¹⁾.

Il faudrait éviter de prêter écoute aux critiques qui s'élevaient, ici et là, pour refuser de telles réformes: sous prétexte que de telles institutions et de tels appareils à l'européenne, ne conviendraient pas au contexte musulman qui est fort différent.

Or, ce serait un faux problème que l'attachement à une interprétation erronée et désuète de la loi islamique. Cependant, l'époque de Khérédine connaissait une conjoncture qui lançait des défis exigeant une attitude qui revisiterait le contenu religieux pour élargir l'horizon de la nation musulmane.

Cette réforme était nécessitée par la conjoncture historique et une nouvelle vision du monde, si bien que Khérédine quêtait la voie de sortie du tunnel: examinant le côté européen et le côté musulman; il voyait en l'action entreprise par le cheikh al Islam 'ārif Bek (1785-

(1) *Ibid*, pp.7-8

1858)⁽¹⁾ un fait qui méritait louange et encouragement: l'empire ottoman dépêchait cette personne pieuse dans les provinces alors agitées par les contestations populaires, sous l'impulsion de religieux dogmatiques, hostiles au progrès. Sa mission consistait à convaincre les gens de la nécessité d'une réforme baptisée *tanzimat*. Il expliquait à son auditoire que ces *tanzimat* n'étaient en rien opposées à ce que préconisait la loi islamique. Ce rhéteur réussit par son éloquence persuasive à apaiser l'émeute, calmer la fureur et refroidir la fougue colérique des gens, si bien que la réforme *tanzimat* fut appliquée autant que les circonstances le permirent⁽²⁾:

Khérédine dit que:

«Si un homme, comme Ibrāhīm Riyāhī (m 1855)⁽³⁾, si un tel homme, n'avait pas été convaincu que les tanzimat étaient acceptables et conformes aux prescriptions et

(1) A l'inverse de 'ārif Bek qui était en faveur des réformes du système ottoman plusieurs intellectuels turques révolutionnaires se sont engagés plutôt dans une lutte contre le pouvoir en place. Voir: Robert Mantran, «Ecrivains, penseurs et novateurs dans l'Empire Ottoman aux XVII^e et XVIII^e siècles» in *Cahiers de la Méditerranée* Année 1988 37 pp. 161-175

(2) *La plus sûre direction pour connaître L'Etat des Nations*, p.37

(3) Sidi *Ibrāhīm Riyāhī* d'origine tripolitaine de la tribu de *Mhāmīd* né en 1766 à Testour en Tunisie et décédé en 1855 à Tunis. Un éminent théologien et Erudit sunnite malikite et également poète

principes de la loi religieuse, jamais il n'en aurait fait l'éloge dans la chaire sacrée, et on ne l'eût point vu montrer toute l'ardeur de son zèle avec la plus énergique insistance pour éclairer ceux qui étaient chargés de les appliquer »⁽¹⁾

Tout en louant les mérites de cette compétence religieuse éclairée, Khérédine jugeait opportun, au moment de ce développement, de blâmer ses détracteurs, parmi lesquels figuraient des oulémas et hommes politiques qu'il qualifiait d'égarés et auxquels il adressait ces questions:

«Comment peut-il être permis à un homme de bon sens de se priver de ce qui est bon et utile pour des raisons purement chimériques? Comment par simple scrupule, sans fondement sérieux, peut-il renoncer si facilement à ce qui intéresse sa propre existence? »⁽²⁾.

Ces gens contestant la réforme proposée par Khérédine ne se contentaient pas de formuler une objection de type religieux, ils prétextaient l'ignorance répandue dans les couches sociales, qui empêcherait la masse d'assimiler l'esprit de modernité capable d'injecter sa sève dans les rouages des appareils sclérosés, hérités de la tradition.

(1) *Ibid*, p.38

(2) *Ibid*, p.11

Cependant, l'auteur d'*Aqwam al-masālik* réfutait l'objection: si les autres nations avaient pu dépasser leur stade régressif, accomplir un saut qualitatif et atteindre à un niveau civilisationnel supérieur, c'était grâce à leurs institutions modernes. Pourtant, au départ, elles se trouvaient dans un état inférieur à celui des peuples musulmans.

L'on constatait avec étonnement qu'au milieu du XIX^e siècle, le niveau d'instruction des masses musulmanes était inférieur à celui des autres nations européennes: cet état déplorable était imputable à l'absence de réformes qui avaient tardé et qui, cependant, étaient urgentes.

Bien que les peuples musulmans soient, en quelque sorte, avantagés, puisque leur ancienne civilisation avait déjà fourni des rudiments susceptibles d'être améliorés et à partir desquels l'on pourrait bâtir du nouveau, leur tradition les avantageait pour accéder au progrès moderne, qui leur permettrait même de dépasser leurs modèles.

Mais, ce qui avait freiné un tel projet, c'était la méfiance à l'égard des institutions libérales de l'Occident⁽¹⁾,

(1) Kamāl 'Umrān, " 'Ulamā' al-Zaytūna wa Mawāqifu Ḥayruddīn al-Iṣlāḥiyya", p.30, Voir aussi: Muḥammad Fawzī al-Mustaḡanimī, "al-Mašāyīḥu wa Mawqifuhum min al-Mušāraka fil Maḡālis al-Munbaṭīqa 'an 'Ahd -il Amān", pp.49-51

susceptibles de contrôler tout abus des services administratifs ou des rouages des affaires politiques. Or, les musulmans ne naissaient-ils pas pourvus, congénitalement, d'une fierté qui les disposait, selon Khérédine, à admettre l'esprit et à assimiler le corpus d'une modernité avantageuse et adaptée à leur humeur?

«Cela se ferait dans un temps relativement court et qui étonnerait le monde, car bien qu'il soit présentement étouffé chez nous par l'arbitraire, ce sentiment de liberté et de dignité individuelle enfantant des prodiges partout ailleurs, est le résultat des institutions et de l'éducation du musulman qui, dès l'enfance, est en contact avec l'enseignement de sa propre religion»⁽¹⁾.

Les propos de Khérédine visaient à démontrer que la liberté politique était une urgence, que les peuples musulmans devaient acquérir sans tarder.

En même temps, il était clair que Khérédine savait que le législateur doit agir prudemment, prendre des mesures circonspectes et des dispositions protectrices quand ces nouvelles institutions seraient mises en place pour accomplir leurs tâches et remplir leurs fonctions sans brusquer la conscience morale des gens, ne pas choquer la mentalité ambiante, prendre en compte le niveau d'instruction du peuple: car la liberté

(1) *La plus sûre direction pour connaître L'Etat des Nations*, p.54

politique ne pouvait être tolérée que sous certaines conditions⁽¹⁾.

Toutefois, et réciproquement, le législateur devait songer à créer les conditions cognitives favorables qui placeraient le peuple dans une attitude positive, ouverte au progrès s'opérant dans d'autres pays à pas de géants, pour l'intégrer dans la pratique et le comportement.

Khéredine ne se lassait pas de défendre le droit des citoyens à jouir de la liberté politique, même si le peuple musulman n'était pas, en son temps, intellectuellement assez mûr pour s'acquitter de ses devoirs et exercer sciemment ses droits. Ce droit, acquis ou naturel, le citoyen devait en jouir, quelle que soit la forme de gouvernance des affaires publiques⁽²⁾.

Même si le citoyen n'était pas apte à assumer pleinement sa responsabilité avec maturité et efficacité, il n'en restait pas moins légitime de lui donner le droit de bénéficier d'une administration juste et bien organisée, de fonctionnaires intègres et compétents, qui accomplissent leur tâche sans commettre d'abus ou de malversations. Que ces pécheurs soient punis et châtiés, qu'une bonne ambiance d'entraide civile soit à même de régner, de faire s'échanger les points de vue, de collaborer avec

(1) *Ibid*, pp.54-55

(2) *Ibid*, p.55

bienveillance au bonheur de la nation, protégée par une loi contre toute éventuelle atteinte à leur individualité⁽¹⁾.

En somme, Khérédine rêvait de voir s'établir la liberté et l'état de droit en terre d'Islam, particulièrement sur le territoire tunisien.

En somme, Khérédine souhaitait voir s'établir en terre d'Islam, et particulièrement en Tunisie, un État de droit capable d'assurer une liberté excluant la crainte, une indépendance qui bannisse la soumission par le recours à un Contrat social: le peuple jouirait de sa liberté dès qu'il ne serait pas gouverné par un despote⁽²⁾. La liberté constituait la valeur suprême pour l'auteur d'*Aqwam al- masālik*, elle serait le socle sur lequel l'édifice social équitable serait fondé. Quand cet état de droit serait réel, l'activité scientifique pourrait se développer, comme la création artistique, le commerce et l'agriculture qui procureraient aux citoyens l'aisance matérielle dans une ambiance sociale et politique épanouissante. Les services d'une administration organisée pour les citoyens seraient à même d'en accroître la force⁽³⁾.

(1) *Ibid*, p 55.

(2) La liberté est une valeur essentielle dans le projet réformateur de Khérédine. Voir concernant sa tendance libérale: Muḥammad al-Ḥaddād, «Limāḍā yazallu Ḥayruddīn mu'āṣiran lanā», pp.95-102

(3) *La plus sure direction pour connaitre L'Etat des Nations*, p.73

Khérédine énumérait les principes à mettre en œuvre: le respect de la propriété, l'assurance de la sécurité, la liberté d'expression entre autres à travers la presse moderne⁽¹⁾ l'interdiction de toutes formes d'exploitation, afin que les tâches laborieuses puissent être effectuées par le travailleur justement rémunéré, sans que le fruit de ses peines ne lui soit ravi.

Dans le style du contestataire non dénué d'ironie, il pensait que la Tunisie jouissait d'un climat clément, et que la providence divine lui avait octroyé une terre fertile, pleine de promesses et de fécondité. Mais, ce privilège serait vain si celui qui sème ne moissonne pas sa récolte, ou voit sa terre devenir aride; ainsi s'étonnait Khérédine:

«Pourquoi les riches provinces de l'Asie et de l'Afrique sont-elles aujourd'hui frappées de stérilité? Évidemment parce que le manque de sécurité détruit la confiance et, par suite, l'activité »⁽²⁾.

L'installation d'institutions modernes remplaçant les formes désuètes du pouvoir absolu n'était pas pour Khérédine une fin en soi, mais plutôt, un moyen

(1) Khérédine accorde une importance particulière à une presse libre. Voir: «Muḥammad al- 'Arabī al-Sunūsī, Ḥayruddīn wa al-'I'lām», pp. 120-123. Voir aussi: 'Abdulkarīm al-'Allāgui, «Ḥayruddīn wa al- Yahūd fī Tūnis», p.151

(2) *La plus sure direction pour connaître L'Etat des Nations*, p.73

garantissant la liberté du citoyen. Et, si ces conditions étaient permises, la personne pourrait accéder au bonheur, le processus de production s'accroîtrait, les voies de communications s'amélioreraient, les institutions de crédit s'activeraient, et l'éducation professionnelle porterait ses fruits:

Khérédine dit que «par les voies de communication on rapproche la production et la consommation, le producteur et les matières premières. Par les établissements de crédit, on fait circuler les capitaux qui assurent la production, et on les fait prospérer entre les mains les plus capables. Par l'éducation professionnelle, conforme à l'art de la production de l'homme qui en est l'agent essentiel »⁽¹⁾.

À cet endroit de sa thèse, Khérédine défend un choix économique orienté vers la voie libérale. Il accorde une attention soutenue au travail auquel peut participer une collectivité d'individus œuvrant au bien commun, au sein d'une entreprise qui serait un moyen efficace pour assurer la rentabilité commerciale. Il dit que cela:

«Est admis par le bon sens et prouvé par l'expérience; car la force qui résulte de l'union est un axiome incontestable et reconnu en toutes choses, et

(1) *Ibid*, p.74

chaque fois que l'esprit d'association s'empare d'un peuple, on en voit sortir les plus heureux et les plus florissants bienfaits »⁽¹⁾.

Le choix d'une telle forme d'économie exigerait que la mentalité régnante soit changée, que la méthode à déployer soit inspirée de la démarche européenne, expérimentée, sur la rive nord de la Méditerranée:

«Les sociétés civiles, commerciales, financières, industrielles, maritimes, agricoles, ont créé d'admirables institutions scientifiques ou charitables et les plus beaux établissements de l'industrie moderne; les exploitations des mines et des carrières, les canaux, les chemins de fer, les banques et tant d'autres entreprises qui n'auraient jamais pu exister sans ce modèle »⁽²⁾.

Khérédine était déterminé à s'engager sur la voie économique du modèle européen. C'était la raison pour laquelle il incitait ses pairs, les citoyens, à s'organiser dans des entreprises économiques, à se regrouper et à s'associer; l'union engendrerait la force. Il disait:

«Quel individu sans richesse et sans pouvoir aurait pu entreprendre la construction d'un chemin de fer? Peu de personnes auraient voulu engager la totalité de leur fortune dans de pareils projets, rendus faciles de

(1) *Ibid* p. 74

(2) *Ibid*, pp.,74-75

nos jours par la réunion de deux ou trois cent mille actionnaires n'investissant qu'une petite partie de leur fortune afin d'obtenir une part de propriété dans une grande Compagnie. Après examen de solides statuts approuvés par le gouvernement, la société prospère, dirigée par un conseil d'administration composé d'hommes distingués et éclairés, honnêtes par leur fortune et leur position sociale, nommés par les actionnaires eux-mêmes, pour appliquer les statuts de ladite société, sauvegarder ses intérêts, rendre annuellement un compte rendu fidèle des recettes et dépenses, des opérations qui y sont attachées, enfin fixer et répartir les dividendes, c'est-à-dire la part de bénéfice qui revient à chaque actionnaire »⁽¹⁾.

Une telle association commerciale serait le modèle que l'administration tunisienne devrait superviser. Car, celle-ci était à l'époque dans un état déplorable, et Khéredine, de par l'expérience qu'il avait du terrain, de hauts postes à responsabilités ministérielles qu'il avait occupés, (ministre de la marine, puis, premier ministre), avait pris conscience que seule une refonte administrative en profondeur, outre les réformes politiques envisagées, seraient à même de procurer au pays la liberté politique épanouissante et une aisance matérielle durable.

(1) *Ibid*, pp.74-75

Troisième Partie

Extraits d' Ecrits de Khérédine et Anthologies

1- Extraits

1- Etant connu à Tunis comme le défenseur le plus énergique de l'idée de rattacher la régence à L'Empire turc, je fus désigné dans cette période pour me rendre à Constantinople afin d'arrêter avec le Gouvernement impérial les conditions d'un Firman réglant officiellement le statu quo qui existait de fait depuis 4 siècles dans la Régence et fixant en même temps les relations de la Tunisie avec L'Empire turc, les tiraillements auxquels l'existence mal définie de la régence l'exposait dans ses relations avec les gouvernements européens avaient fait sentir au Gouvernement tunisien la nécessité de cette démarche auprès du Sultan. A l'heure désignée, je me rendis à bord d'un Yacht du Gouvernement qui devait me transporter à destination et je n'attendais plus que la pression nécessaire dans les chaudières pour me mettre en route, lorsqu'on m'annonça la visite du second d'un cuirassé français qui stationnait dans les eaux de la Goulette. Cet

officier, admis en ma présence, me demanda si j'allais partir le soir même et sur ma réponse affirmative, il ajouta que son capitaine me priait de retarder mon départ de deux ou trois jours pour donner le temps au Consul français de recevoir de Paris des instructions concernant mon voyage: «Monsieur, repartis-je, vous qui êtes militaire comme moi, vous devez savoir que je ne puis enfreindre les ordres de mon Gouvernement sans manquer à tous mes devoirs; et vous devez comprendre qu'entre une complaisance envers votre Commandant et l'accomplissement de mon devoir je n'ai pas à choisir; donc je partirai conformément à mes instructions». «Dans ce cas, reprit l'officier, je vous préviens que mon capitaine se verrait contraint à regret de vous en empêcher par la force», Me redressant alors sous cette menace, je lui répliquai: «Il fallait commencer par là, Monsieur, votre mission; mais comme je n'ai pas d'ordres à recevoir de votre commandant, cela ne change rien à ma résolution, le Gouvernement tunisien ayant le droit d'envoyer ses fonctionnaires où bon lui semble. Pour ne pas avoir l'air de fuir, je vous donnerai le temps de retourner à votre bord et rendre compte à votre supérieur du résultat de notre entretien; après quoi je ferai l'ancre; mais je vous déclare que si jamais votre commandant s'avise de mettre ses menaces à exécution, je saurai me défendre avec les moyens dont je dispose, lui laissant toute la responsabilité des

événements». Je partis peu de temps après cet incident, et la frégate française qui était déjà sous vapeur, me suivit jusqu'au matin en me faisant des signes d'obéissance dont je ne tins pas plus compte que des intimidations de l'officier du bord.

Khéreddine, Premier mémoire: A mes enfants. Ma vie privée et politique, in Mohamed-Salah Mzali et Jean Pignon, *KHEREDINE, Homme d'Etat, Documents historiques annotés, Mémoires*, Tome 1, Tunis, Maison tunisienne de L'Edition, 1971, pp.24-25

2- Pendant longtemps les Beys de Tunis et leurs Ministres surent tant bien que mal entretenir des relations satisfaisantes avec la sublime Porte comme avec la France et cette dernière se contenta tout bonnement de l'exercice d'une influence toute morale, qui, en réalité ne gênait en rien la marche des affaires. Cet état de choses se prolongea avec quelques légères fluctuations, jusqu'à l'année 1870, mais à cette date, les italiens qui avaient fait de Rome leur capitale, jetèrent les yeux sur Carthage. Jusque là, L'Italie n'avait eu que des relations commerciales avec la Régence de Tunis; mais dès cette époque et pendant la guerre franco-allemande, elle entreprit des démarches politiques, rivalisant avec les tendances françaises. Pendant les 10 années que je restai à la tête des affaires de la Régence, je sus manœuvrer de manière à

neutraliser l'une par l'autre ces deux influences rivales et à maintenir entre elles un équilibre que je tachai de consolider par le Firman impérial de 1288; mais à ma sortie de Ministère, mon remplaçant Moustapha ben Ismail, poussé par une ambition coupable, vaniteuse et irréfléchie, se jeta dans les bras de l'agent français qui vit ainsi ses vœux se réaliser au-delà de ses espérances. Dès lors le Consul de France devint tout-puissant en Tunisie: Moustapha ben Ismail et le Gouvernement tunisien ne faisaient plus rien sans le consulter et on lui accordait avec empressement tout ce qu'il demandait... L'Italie fut tellement froissée de cette conduite que son agent de Tunis, M. Maccio, rompit ses relations avec M. ben Ismail et déclara une guerre à outrance au Premier Ministre tunisien et à la politique française... Cela dura quelques temps mais finalement le Bey de Tunis et son Ministre, effrayés, voulurent se réconcilier avec L'Italie et Ben Ismail faisant brusquement volte-face, quitta l'agent français pour s'abandonner corps et âme à M. Maccio. Sous l'inspiration de ce dernier, le Gouvernement tunisien commença à refuser aux Français les moyens d'exécuter les travaux qui leur avaient été concédés et à contrecarrer en tout leur influence... Cette manœuvre réussit si bien que l'insensé Maccio crut un moment avoir supplanté les Français en Tunisie, oubliant que les choses étaient trop avancées pour qu'une nation comme la France put reculer et

subir une humiliation pareille sans tirer l'épée pour défendre son prestige. En effet, l'affaire des Khroumirs dut inventée et sous ce prétexte spécieux les troupes françaises franchirent la frontière tunisienne. Ce fut alors que le Gouvernement Italien saperçut qu'il avait fait fausse route et se voyant dans l'impossibilité de disputer par les armes la Tunisie aux Français, il se contenta stoïquement de rappeler son trop fougueux agent et d'abandonner simplement le Bey de Tunis à son sort. Le reste des événements est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici.

Khéreddine, Premier mémoire: A mes enfants. Ma vie privée et politique, in Mohamed-Salah Mzali et Jean Pignon, *KHEREDINE, Homme d'Etat, Documents historiques annotés, Mémoires*, Tome 1, Tunis, Maison tunisienne de L'Edition, 1971, pp.48-49

3- Laissant de côté la question de croyance et nous plaçant au point de vue strictement matériel... Puisque la même cause produit le même effet dans l'uniformité de conditions, il est hors de doute que l'application consciencieuse de la loi musulmane ne donne de nos jours les mêmes fruits qu'elle a donnés jadis. En voulant lui substituer, comme on l'a fait un régime hybride d'institutions européennes qui deviennent informes et impraticables lorsqu'on veut de toute force les adapter à nos traditions et à notre état social, on a

obtenu comme on pouvait le prévoir des résultats complètement nuls. D'ailleurs en principe, il est impossible de transplanter les institutions d'un pays dans un autre où le tempérament des hommes, leurs mœurs et leur éducation, ainsi que les conditions climatologiques diffèrent. Est-ce que la juridiction française ressemble à celle des anglais? Et pourtant ces deux peuples chrétiens sont presque de même race, habitent la même contrée et se trouvent tous les deux à la tête de la civilisation moderne! La France, par exemple a travaillé 14 siècles pour devenir ce qu'elle est et se donner les institutions qu'elle possède aujourd'hui Croit-on que ses institutions dont on ne peut nier la supériorité sur celles, qui les ont précédées, eussent pu régir les Français d'il y a 3 ou 4 siècles?

Khéreddine, Deuxième mémoire: Mon Programme, in Mohamed-Salah Mzali et Jean Pignon, *KHEREDINE, Homme d'Etat, Documents historiques annotés, Mémoires*, Tome 1, Tunis, Maison tunisienne de L'Edition, 1971, pp.136-137

4- Mais il faut encore, pour qu'elle puisse remplir efficacement ses destinées, que le mécanisme gouvernemental turc subisse certaines transformations. La Turquie a un beau rôle à remplir, elle est maitresse de son avenir sous la seule condition de mettre son état social au niveau de l'état social européen, en introduisant chez

elle les réformes compatibles avec son tempérament. Vouloir adopter d'un seul coup et de plein saut toutes les institutions européennes, serait folie pour l'empire ottoman, car s'il est vrai de dire que la législation d'un pays doit être amélioratrice, il est encore plus vrai que cette législation ne doit pas heurter les mœurs d'un peuple pour lequel elle est accommodée; il ne faut pas qu'elle soit en dessous ni trop au-dessus du niveau moral de la Nation qu'elle régira.

Khéreddine, Troisième mémoire: Le Problème tunisien vu à travers la question d'Orient, in Mohamed-Salah Mzali et Jean Pignon, *KHEREDINE, Homme d'Etat, Documents historiques annotés, Mémoires, Tome 1*, Tunis, Maison tunisienne de L'Edition, 1971, pp.155-156.

5- A ce propos je ne veux pas vous laisser ignorer que j'emploie mes loisirs à réunir des notes concernant mon administration et celle de Mustapha Khaznadar. En voici le but principal: Vous savez que la calomnie a été l'arme dont se sont servis mes ennemis pour amener ma chute. La ligne de conduite que j'ai suivie dans les rapports du Gouvernement tunisien avec la Porte a été de leur par l'objet des plus violentes attaques et ils ont poussé l'impudence jusqu'à m'accuser d'avoir voulu livrer la Régence à la Turquie. Le mémoire dont je vous parle a donc surtout pour objet la

réfutation de cette accusation. Mon intention n'est pas de publier cet écrit, mais je vous le communiquerai à Paris ou j'espère aller passer quelques temps pendant la belle saison pour visiter l'exposition...

Khéreddine, Quaterième mémoire: Réponse à la calomnie (Extrait d'une Lettre adressée par Kheredine à Mr. Villet le 15 Avril 1878), in Mohamed-Salah Mzali et Jean Pignon, *KHEREDINE, Homme d'Etat, Documents historiques annotés, Mémoires*, Tome 1, Tunis, Maison tunisienne de L'Edition, 1971, p.24

6- La calomnie est une arme puissante quand on s'en sert sans scrupule. Ce n'est pas assez d'avoir couché son ennemi par terre, l'ennemi peut se relever: il faut le frapper jusqu'à ce que mort s'ensuive; puis jeter sur lui quelques pelletées de terre. L'ennemi enterré n'est plus à craindre. La calomnie s'attaquera don au Général Khéredine, non plus pour le faire descendre du pouvoir, ce premier résultat a été obtenu, mais pour empêcher qu'il y remonte jamais, on le noircira dans son caractère, dans ses actes, dans son patriotisme; si la calomnie réussit; ce sera bien là un homme mort, politiquement parlant. La calomnie a commencé son œuvre, elle s'y attache, elle s'y acharne; avec quel feu ! avec quelle énergie! quelle impudence! Elle a compté sans la rencontre de la vérité... On a tenté d'insinuer que chez le Général Khéredine l'amitié

pour la France dépassait le dévouement à la Tunisie. Ce qui était une double manœuvre tendant à atténuer dans l'esprit de Son Altesse et de la population, l'impression qu'a du faire le patriotisme élevé du Général Khéredine et à aliéner à celui-ci les sympathies des gouvernements européens autres que la France. On verra, par des explications formelles appuyés de faits authentiques, combien cette accusation ne repose sur aucun fondement qui puisse entacher l'honneur de Khéredine. Enfin la calomnie s'inquiète peu d'une contradiction, et frapper pour elle, à droite, n'est pas une raison pour ne pas frapper à gauche. Ce même Général Khéredine qu'on a représenté comme arrêté dans son dévouement au pays par son amitié pour la France, on le représente aussi comme inféodé à la politique de Constantinople, à ce point que les intérêts tunisiens ne passeraient pour lui qu'après les intérêts de la Turquie.

Khéredine, Quatrième mémoire: Réponse à la calomnie (Extrait d'une Lettre adressée par Kheredine à Mr. Roustan le 11 Juin 1878), in Mohamed-Salah Mzali et Jean Pignon, *KHEREDINE, Homme d'Etat, Documents historiques annotés, Mémoires*, Tome 1, Tunis, Maison tunisienne de L'Édition, 1971, pp248-249.

7- En effet c'est le système de l'arbitraire qui

entraîne le plus de dépenses, parce que le gouvernement tire des contribuables non seulement ce qu'il faut, mais plus qu'il ne faut, pour le dépenser le plus souvent sans nécessité et sans motifs raisonnables; tandis que le système réglé par des institutions, le gouvernement, se trouvant astreint à ne prendre que le nécessaire, et à ne l'employer qu'à des dépenses d'une utilité incontestable, ne fait peser sur la nation que des charges raisonnables, auxquelles les contribuables se soumettent de bon cœur quand ils voient régner la justice et la régularité dans perception et l'emploi des deniers publics.... Le choix ne saurait donc être douteux entre le système de l'arbitraire, d'après lequel l'argent des contribuables est pris et dépensé selon les caprices du chef et de ses agents, et le système qui ne permet au gouvernement de le prendre et de le dépenser que conformément à la loi; car en présence du contrôle et de la libre appréciation des ayants droits, ils doivent craindre d'être accusés de négligence et de malversation. Ainsi, il demeure démontré par ce qui précède que les nombreuses dépenses qui pèsent injustement sur la nation, ne peuvent exister que sous le régime de l'arbitraire, et que le contrôle, qui amène le bonheur des sujets, ne peut avoir lieu que dans un gouvernement soumis à des institutions politiques et civiles, cela suffit pour démontrer les avantages d'un système sur l'autre à quiconque a des yeux pour voir. Si nous

laissons un libre cours à notre plume, afin de faire connaître la situation financière de certains gouvernements et la manière d'y exercer le fisc, avant les institutions, pendant qu'elles étaient en vigueur, et depuis qu'elles sont tombées sous les attaques de ceux qui les calomnient encore, on verrait que l'ignorance, et l'ignorance la plus complète des avantages qu'elles procurent, a entraîné ces gouvernements et leurs adhérents dans la plus déplorable égarement; mais nous trouverions devant nous un si vaste champ; que nous ne saurions le parcourir sans nous éloigner du but de cet ouvrage.

Khéredine, Réformes nécessaires aux Etats Musulmans: La plus sure direction pour connaître L'état des nations, traduit de L'Arabe par Le Bureau d'Algérie, Paris, Imprimerie Administrative de Paul Dupont, 1868, pp.61-62

2- Anthologies

1-L'œuvre encyclopédique de khéreddine réalise une heureuse construction intellectuelle, rassemblant des références multiples puisées dans l'histoire musulmane et sa relecture par des orientalistes et dans l'histoire de L'Europe occidentale, en privilégiant les découvertes, progrès économiques et les institutions politiques et un choix de textes des Oulémas de Salaf (les maîtres prédécesseurs) et de quelques contemporains tels que le Cheikh ai-Islam d'Istanbul, Ahmed Aref (1786-1859)

qui a légitimé les réformes ottomanes. Nous remarquerons que le terme salaf consacré par les oulémas et quasi obsessionnel bénéficie d'une citation unique, ce qui montre la direction dynamique de la pensée de Khéreddine. Par diplomatie, l'œuvre de Khéreddine ne s'inscrit pas une culture de rupture. La synthèse qu'elle met en valeur atteste la lucidité humaniste, au service d'un enjeu global impliquant une mutation d'envergure. Elle définit «le compromis culture» identifié par l'école tunisienne dans une conjoncture tragique .

Khalifa Chater «La perception de la pensée d'Ibn Khaldùn par les réformateurs tunisiens» in *Ibn Khadùn aux sources de la modernité* organisé à l'occasion du 6 centenaire de sa mort (13-18 mars 2006), Académie tunisienne des sciences des lettres et des arts Beit al-Hikma, Carthage, 2008, p262

2- Quelles ont été les circonstances de cette double mission de Khéreddine en Allemagne? L'intérêt que suscite cette question réside à mon sens essentiellement dans une triple finalité. Il s'agit en recourant à des documents d'archives et autres sources d'origine et d'expression allemandes, d'ajouter des lumières sur la carrière diplomatique de Khayreddine, de servir la recherche sur l'histoire des relations tuniso-allemandes et troisièmement de contribuer à mieux discerner la pensée moderniste de notre pionnier-réformateur en s'arrêtant sur les

détails de ses voyages en Europe. L'on se rappelle le passage dans ses mémoires où Khayreddine souligne l'importance qu'ont eu les voyages et les séjours dans divers pays d'Europe sur la conception de son projet réformateur développé dans *Aqwam al-Masalik*

Mounir Fenderi «Khayreddine et L'Allemagne: Eléments pour une histoire des relations tuniso-allemandes» in Khayreddine al-Tunisi (colloque international du 4 Mai 2010) Académie tunisienne des sciences des lettres et des arts Beit al-Hikma, Carthage,2011, p.269

3- Quelle singulière destinée que celle de ce Caucasien né aux confins de L'Empire ottoman à qui les vicissitudes politiques du séculaire affrontement turco-russe avaient fait perdre tout à la fois sa patrie, sa famille et jusqu'à sa dignité d'homme libre, mais qu'une heureuse providence fit enfin échouer sur les rivages hospitaliers de la Tunisie . L'homme et le pays s'adoptèrent. Là où l'un découvrit une nouvelle patrie, s'y fixa, s'u épanouit et put donner à sa vie le sens qu'une précoce et légitime ambition pouvait inspirer, l'autre ne tarda pas à avoir la révélation d'un personnage hors du commun, tout à la fois penseur aux théories pertinentes et homme d'Etat à l'action intelligente et réfléchie (P.5)... c'est que, avec Khéreddine, le mouvement réformiste avait atteint l'une des étapes décisives de son évolution, celle où, pour la première fois une

pensée claire inspire un programme politique cohérent et réaliste . Avec lui encore, la renaissance passe du stade de la spéculation intellectuelle à celui des réalisations concrètes. Elle s'inscrit dans la réalité administrative, sociale et économique du pays . Le rôle personnel joué par Khéreddine dans cette phase décisive de la renaissance fait que toute analyse de l'évolution moderne de la Tunisie passe par l'étude de son visirat. Le plus curieux est qu'étant socialement issu de la caste privilégiée des mamelouks, Khéreddine a su, néanmoins refléter les tendances de la jeune Tunisie», c'est que par sa formation intellectuelle, par ses sentiments religieux comme par ses options doctrinales, l'homme appartenait indubitablement à l'intelligentsia tunisienne. Et tout compte fait sa qualité de mamelouk n'est que le témoignage de la diversité des éléments sociaux dont se composait cette intelligentsia.

Mongi Smida, *KHEREDDINE, Ministre réformateur*, Tunis, Maison tunisienne de L'edition, 1970, p5- pp12-13.

4- Khéredine Pasha, l'ancien Grand Visir, s'est éteint le 30 du mois dernier...Circassien d'origine, élevé en pays arabe, offrant, par suite, un singulier mélange des qualités et des défauts propres aux deux races. Khéredine était rapidement arrivé d'une condition infime aux situations les plus hautes, d'abord à Tunis et plus tard à Constantinople... Doué d'une prodigieuse imagination,

stimulé par une ambition sans égale, l'ancien esclave du Général Ben Aïad, rêvait sans doute, de reconstituer à son profil un grand Etat Arabe dont il eut été le chef. Mais d'autres destinées lui étaient réservées... Les tendances de ce dernier [en étant un ardent adversaire de l'influence française en Afrique] étaient d'ailleurs, bien connues. Aussi, la presse locale [turque] comme Votre Excellence pourra le constater par l'extrait ci-joint, tout en rendant certains hommages à la mémoire de l'ex-grand visir n'hésite pas à reconnaître les sentiments d'hostilité dont il n'a cessé de faire preuve à l'égard de la France et rappelle les encouragements qu'il se plaisait à accorder, par contre, aux visées de nos rivaux... Khéredine finit par abdiquer les ambitions de sa jeunesse, il dut se résigner à vieillir solitaire, en dehors des affaires publiques et n'ayant conservé de son élévation passé que le titre d'Altesse et l'amitié discrète du souverain qui, dans quelques rares occasions, daignait encore le consulter.

Extraits de la dépêche relative aux funérailles de Khéredine que A. Imbert Ambassadeur de France auprès de la porte ottomane au Constantinople adressa en date du 3 février 1890 à M. Spulier Ministre français des Affaires Etrangères à Paris in Ali Chenoufi, *Le Ministre Khéreddine et ses contemporains*, Tunis, Beit al-Hikma, 1990, pp. 26-27

5- L'homme d'Etat distingué qui est mort avant-hier à un âge avancé, s'est fait connaître en Europe en 1968, par la traduction en français et en Anglais de la première partie de son ouvrage publié à Tunis, en arabe intitulé: Réformes nécessaires aux Etats musulmans... Bien que Khéredine parlât le français et qu'il manifestât beaucoup de sympathie pour les français, il était néanmoins un ennemi acharné de la politique française.... Sa mort sera regrettée par tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître personnellement, car ils ont toujours trouvé en lui un esprit instruit, élevé et honnête.

Extraits de l'annexe qui accompagna la dépêche mentionnée ci-dessus reproduisant des fragments de presse turque rendant hommage à la mémoire du grand disparu Khéredine envoyé par A. Imbert Ambassadeur de France auprès de la porte ottomane au Constantinople en date du 3 février 1890 à M.Spulier Ministre français des Affaires Etrangères à Paris in Ali Chenoufi, *Le Ministre Khéreddine et ses contemporains*, Tunis, Beit al-Hikma, 1990, pp. 28-29

6- Tout le monde en ce Pays, connaît, croyons nous, les réalisations de ce grand serviteur de la Tunisie, à qui nous devons tous, hommes murs ou d'âge moyen, le meilleur de nous-mêmes: La culture et l'éducation morale; mais l'on ne saurait, sous peine de négligence, ne pas énumérer les mesures pertinentes et heureuses

grâce auxquelles il sut rendre courage et confiance aux populations tunisiennes accablées par les méfaits d'une administration incohérente, corrompue et despotique, et leur insuffler, avec le goût du travail et de l'épargne, la foi en l'avenir, dans la sécurité reconquise, auxquelles nul n'osait plus croire durant cette interminable et douloureuse épreuve...Honneur donc à la mémoire du Général Kheireddine, le noble et le fier homme d'Etat, dont la puissante personnalité a marqué un chapitre de l'histoire contemporaine de la Tunisie, d'un cachet indélébile et éclatant.

Sadok Zmerli, *Figures tunisiennes* (Textes réunis et établis par Hamadi Sahli), Beirut, Dar al-Gharb al-Islami, 1993, p.106-p.111

7- C'est donc une rare bonne fortune de pouvoir présenter aux lecteurs érudits ou curieux, des documents inédits de cette époque, surtout quand ils émanent d'un personnage aussi important que le général Khéredine qui joua en Tunisie un rôle politique de premier plan, avant d'aller à Stamboul remplir les hautes fonctions de grand-visir. L'importance de ce rôle et le peu de connaissance que nous en avons sont attestés par les opinions contradictoires que l'on émet encore aujourd'hui sur ce sujet. Selon les uns, Khéredine était un agent de la Turquie, il a tout fait pour réduire la Tunisie au rang d'une province turque. Selon les autres, c'était un

agent de la France, et, s'il n'eut tenu qu'à lui, la Tunisie eut été française bien avant 1881. La vérité est sans doute plus complexe, plus nuancée. Quoi qu'il en soit... Soucieux avant tout de servir la vérité, nous laisserons à Khéredine lui-même le soin de défendre sa mémoire.

Mohamed-Salah Mzali et Jean Pignon, *Avant propos, KHEREDINE, Homme d'Etat, Documents historiques annotés, Mémoires*, Tome 1, Tunis, Maison tunisienne de L'Edition, 1971, pp.6-7

8- Dans sa retraite sur les rives du Bosphore, Khayr al-Din a sans doute, pendant les dernières années de sa vie, songé souvent au temps où il occupait les fonctions importantes à Tunis et à Istanbul. Il n'était pas homme à douter de la justesse de ses idées. Il était convaincu que, si on avait suivi ses conseils la régence n'aurait pas connu l'occupation française de 1881 et que l'empire ottoman aurait retrouvé sa puissance. Ni le Bey, ni le Sultan n'avaient voulu l'écouter et le résultat était visible pour tout le monde. Un tel raisonnement était-t-il justifié? Ses idées et sa politique auraient-elles pu éviter l'occupation de la Tunisie et le démembrement de L'Empire ottoman, dont la première guerre mondiale devait être le dernier chapitre?

G.S Van Krieken, *Khayral-Din et la Tunisie (1850-1881)*, Leiden, E.J Brill, 1976, p.297

9- Chose plus importante toutefois, c'est que Khayr al-Din s'est montré entre 1869 et 1877 un homme d'état avec des idées et une politique consistantes. Dans *la plus sure Direction pour connaitre l'état des nations* il avait développé un programme pour la réalisation de la base de tout succès, une bonne administration...Comme président de la commission financière il a réalisé, avec l'aide de Villet et malgré les tracasseries de Mustapha Khaznadar, une telle administration. En mettant fin au gaspillage, il a voulu transformer le gouvernement beylical de tyran en protecteur et animateur . Comme premier ministre il a obtenu des résultats. L'organisation des des habous était un succès, l'augmentation de ses revenus et ses activités en témoignent. La décision de Khayr al-Din de destiner les biens confisqués de Mustapha Khaznadar à l'entretien du Collège Sadiki montrait sa perspicacité. Le collège devait jouer un rôle important dans le renouveau de la Tunisie.

G.S Van Krieken, *Khayral-Din et la Tunisie (1850-1881)*, Leiden, E.J Brill, 1976, p 298

10- A un siècle de distance, on ne peut que constater que cet homme qui n'était pas un saint, n'a pas eu à se faire des reproches. Peut être trop intransigeant, il est toujours resté fidèle à ses idées. La Tunisie ne l'oubliera pas. Bien sur, après l'installation du Protectorat, la

situation a changé...une nouvelle génération prend la relève de celle de Khayr al-Din, les jeunes tunisiens. La plupart d'entre eux sont munis d'une double culture franco-arabe après des études au Collège Sadiki et en France...Ils prêtent beaucoup d'attention à l'éducation afin de donner à leurs compatriotes la possibilité de trouver leur place dans la nouvelle société...C'est donc avec juste raison qu'ils considèrent Khayr al-Din comme leur prédécesseur, comme le père de la renaissance tunisienne .

G.S Van Krieken, *Khayral-Din et la Tunisie (1850-1881)*, Leiden, E.J Brill, 1976, p 299

Les Œuvres de Khéreddine

Khéreddine, *Aqwam al- Masālik fī Ma'rifat Ahwāl -il Mamālik (Muqaddima)* traduit en Français par la Direction de L'Algérie sous le titre *La plus sure direction pour connaitre L'Etat des Nations* (Réformes nécessaires aux Etats Musulmans: Essai faisant la première partie de cet ouvrage), Paris, Imprimerie administrative de Paul Dupont, 1868

Khéreddine, *Mémoires* (Premier mémoire: A mes enfants. Ma vie privée et politique, Deuxième mémoire: Mon Programme, Troisième mémoire: Le Problème tunisien vu à travers la question d'Orient, Quatrième mémoire: Réponse à la calomnie) in Mohamed-Salah Mzali et Jean Pignon, *KHEREDINE, Homme d'Etat, Documents historiques annotés, Mémoires, Tome 1*, Tunis, Maison tunisienne de L'Edition, 1971

Bibliographie

- 'Allāgui «Abdulkarīm, Ḥayruddīn wa al-Yahūd fī Tūnis» in *Ḥayru al-Dīn al-Tūnisī*, Carthage, Al-Mağma'ū al-Tūnisī lil 'Ulūm wa al-Adāb wa al-Funūn, Bayt al-ḥikma, 2011
- Barth-Bourgeois Charles, «*La Turquie banqueroutière. Considérations sur l'état financier de l'Empire Ottoman. 1910*» (compte-rendu) in *Le Globe. Revue genevoise de géographie* Année 1911
- Bouhdiba Abedelwahab, «Discours d'ouverture du colloque international sur Khérédine organisé le 4 Mai 2010» (en arabe) in *Ḥayru al-Dīn al-Tūnisī*, Carthage, Al-Mağma'ū al-Tūnisī lil 'Ulūm wa al-Adāb wa al-Funūn, Bayt al-ḥikma, 2011
- Canard Marius, «Dominique Sourdel. — *Le vizirat abbāside de 749 à 936 (132 à 324 de l'hégire)*» in *Cahiers de Civilisation Médiévale* Année 1965
- Chater Khalifa «La perception de la pensée d'Ibn Khaldūn par les réformateurs tunisiens» in *Ibn Khaldūn aux sources de la modernité* » organisé à l'occasion du 6 centenaire de sa mort (13-18 mars 2006), Académie tunisienne des sciences des lettres et des arts Beit al-Hikma, Carthage, 2008

- Chenoufi Ali, *Le Ministre Khéreddine et ses contemporains*, Tunis, Fondation Nationale Beit al-Hikma, 1990
- Corm Georges «Robert Mantran (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, 1989» (compte rendu) in CEMOTI, Cahiers d'Études sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-Iranien Année 1991
- Dawwādī, Zuhayr «Huṣūbit al- Faṣal fi Tağribati Ḥayriddīn al- 'Iṣlāḥiyya» in *Ḥayru al-Dīn al-Tūnisī*, Carthage, Al-Mağma' u al- Tunisī lil 'Ulūm wa al-Adāb wa al-Funūn, Bayt al-ḥikma, 2011
- Fenderi Mounir «Khayreddine et L'Allemagne: Éléments pour une histoire des relations tuniso-allemandes» in Khayreddine al-Tunisi (colloque international du 4 Mai 2010) Académie tunisienne des sciences des lettres et des arts Beit al-Hikma, Carthage, 2011
- Ḥaddād Muḥammad, «Limādā yazallu Ḥayruddīn mu' āṣiran lanā» in *Ḥayru al-Dīn al-Tūnisī*, Carthage, Al-Mağma' u al- Tunisī lil 'Ulūm wa al-Adāb wa al-Funūn, Bayt al-ḥikma, 2011
- Heffening W.-J. Schacht, «Hanafiyya» in *Encyclopédie de L'Islam*, T3, Nouvelle Edition, Leiden (J. Brill)
- Ibn Abil-Ḍiyāf Aḥmad, *Ithāf ahl-il Zamān bi aḥbār mulūk Tūnis wa ' A hd -il Amān*, V2- T4, Tūnis, al-Dār al- ' Arabiyya lil Kitāb, 1999
- Ilkay Sunar «Anthropologie politique et économique: l'Empire ottoman et sa transformation» in Annales Année 1980
- Lammens Henri, *Etudes sur le règne du Calife umayyade Muawiya 1*, Paris, Gauthner et London, Luzac, 1908

- Laoust Henri «Hanabila» in *Encyclopédie de L' Islam*, T3, Nouvelle Edition, Leiden (J. Brill)
- Laoust Henri «Le Hanbalisme sous Les Mamelouks Bahrides» in *Revue des Etudes islamiques*, Tome 28, Cahier 1, Mémoires, 1960, Paris, Paul Geuthner, 1960
- Lewis B . «Abbassides» in *Encyclopédie de L' Islam*, T1, Nouvelle Edition, Leiden (J. Brill), 1977
- Maḥğūbī 'Alī «Aṭaru Fikri Ḥayri al-Dīn Bāšā fī al Ḥaraka al-Waṭaniyya al- Tūnisiyya» in *Ḥayru al-Dīn al-Tūnisī*, Carthage, Al-Mağma' u al- Tunisī lil 'Ulūm wa al-Adāb wa al-Funūn, Bayt al-ḥikma, 2011
- Sunūsī Muḥammad al- 'Arabī, «Ḥayruddīn wa al- 'I'lām» in *Ḥayru al-Dīn al-Tūnisī*, Carthage, Al-Mağma' u al- Tunisī lil 'Ulūm wa al-Adāb wa al-Funūn, Bayt al-ḥikma, 2011
- Madelung, «Imamat» in *Encyclopédie de L' Islam*, T2, Nouvelle Edition, Leiden (J. Brill)
- Mustagānimī Muḥammad Fawzī, «al-Mašāyihu wa Mawqifuhum min al-Mušāraka fil Mağālis al-Munbaṭiqa 'an 'Ahd -il Amān» in *Ḥayru al-Dīn al-Tūnisī*, Carthage, Al-Mağma' u al- Tunisī lil 'Ulūm wa al-Adāb wa al-Funūn, Bayt al-ḥikma, 2011
- Pellat Charles «hilm», in *Encyclopédie de L' Islam*, T3, Nouvelle Edition, Leiden (J. Brill), 1977
- Smida Mongi, *KHEREDDINE Ministre réformateur (1873-1877)*, Tunis, Maison tunisienne de L'édition, 1970
- Talbi Mohamed, «Ibn Khadoun» in *Encyclopédie de L' Islam*, T3, Nouvelle Edition, Leiden (J. Brill)

- 'Umrān," Kamāl «'Ulamā' al-Zaytūna wa Mawāqifu Ḥayruddīn al-Iṣlāḥiyya» in *Ḥayru al-Dīn al-Tūnisī*, Carthage, Al-Mağma' u al- Tunisī lil 'Ulūm wa al-Adāb wa al-Funūn, Bayt al-ḥikma, 2011
- Van Kreieken, G. S «Khayr al-Din Pasha » in EI 2, V.4
- Van Kreieken, G.S, *Khayr al-Din et la Tunisie*, Leiden, J. Brill, 1976
- Zahrānī Mu'ğib Sa'īd, *L'image de L'Occident dans le Roman arabe contemporain* (Thèse de Doctorat soutenue à L'Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris), 1990
- Zmerli, Sadok *Figures tunisiennes* (Textes reunis par Hamadi Sahli, Beirut, Dar al-Gharb al-Islami, 1993
- Zemerli Sadok, *Les précurseurs*, (Deuxième édition), Tunis, Editions Bouslama, 1979
- Sot Michel «La première Renaissance carolingienne: échanges d'hommes, d'ouvrages et de savoirs» in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public* Année 2001
- Steiner Philippe «Disselkamp Annette, *L'éthique protestante de Max Weber.*» (compte-rendu) in *Revue française de sociologie* Année 1996
- Mantran Robert, «Ecrivains, penseurs et novateurs dans l'Empire Ottoman aux XVII^e et XVIII^e siècles» in *Cahiers de la Méditerranée* Année 1988

